

étendue sur deux lignes sur le champ de bataille, et le roi avec ses fils occupés à le regarder. Les gardes-chasse revinrent chargés des cerfs qui, blessés mortellement, s'étaient échappés à une distance considérable; et à mesure qu'ils arrivèrent, ils déposaient leur dépouille aux pieds de leurs souverains. La curiosité me fit compter le nombre de ces animaux tués, qui se trouva être de cent quarante-cinq avec un sanglier. Dans ce moment j'entendis un murmure, et vis tout le monde en mouvement. Dirigeant mes pas vers le lieu où on se pressait, je vis à quelque distance des personnes qui s'avançaient avec un sanglier, le cou et les pieds attachés ensemble, et qu'on portait suspendu à un fort bâton. Quand elles se furent approchées, le monarque et ses fils, s'armant de nouveau, se placèrent sur une ligne, et quand ils furent à une distance convenable, on déposa le fardeau; on coupa les cordes les unes après les autres, et le pauvre animal estropié chercha à se mouvoir; mais une décharge bien dirigée le délivra de tous ses tourmens.

La dépense du divertissement de cette jour-

née fut estimée à trois cent mille réaux, ou trois mille livres sterling ¹.

Dans la soirée, tout le gibier fut, selon l'usage, déposé dans l'appartement où le roi soupe, et où les ambassadeurs de famille le suivirent pour lui faire leur compliment. On entend par ambassadeurs de famille, ceux de Naples, de Portugal et de France, qui, ayant un plus libre accès, et devant avoir des attentions plus particulières, trouvent qu'il est de leur devoir d'exprimer leur intérêt sur tous les objets qui procurent quelque plaisir au roi, et non-seulement de le féliciter dans les grandes occasions, mais encore chaque soir tandis qu'il soupe, de lui demander ce qu'il a tué, et d'en informer ensuite leurs amis.

M. Liston, désirant quitter l'Escorial avant le départ de la cour, avait ordonné à un *coche de colleras* de se tenir prêt pour le lendemain de la *batida*? ² Les ministres étrangers prennent cette précaution pour s'assurer des mules; car lorsque la cour est en mouvement, comme il n'en faut pas moins de vingt mille pour son service, tout le pays est mis en ré-

¹ Environ 72,000 francs.

² De la battue.

quisition, et aucun cheval ni aucune mule ne peut être employée à un autre usage.

Je fus extrêmement surpris et satisfait durant ce petit voyage, de la docilité des mules et de l'agilité de leurs conducteurs. J'avais fait la route de Barcelone à Madrid dans un *coche de colleras*; et dans ce voyage, ainsi que dans ceux que j'ai faits par la suite, j'ai toujours été frappé de la promptitude de l'intelligence de ces mules et de la vitesse et des mouvemens de leurs conducteurs. Mais jusqu'au moment actuel, je n'avais aucune idée du degré que l'intelligence de ces animaux peut atteindre. Les deux cochers¹ sont assis sur le devant de la voiture. Les deux mules les plus proches sont les seules, des six, qui soient guidées par des rênes; les quatre premières ne sont qu'attelées, et on ne les gouverne qu'avec la voix. Ainsi disposées elles vont au galop

¹ Le principal cocher s'appelle ordinairement *mayoral*, et celui en sous ordre *zagal*. Mais ce n'est que dans les routes qui sont entre les différens *sitios* qu'ils ont l'habitude d'aller avec la vitesse dont parle notre auteur; car dans le reste de l'Espagne, quoiqu'on mette aussi six ou sept mules à une voiture, on voyage très-lentement, excepté quand on traverse une ville ou un village.

tout le temps, et quand elles arrivent à un tournant un peu court, à droite ou à gauche, elles obéissent à l'instant à la voix de leur conducteur, et se détournent toutes ensemble comme si elles étaient menées par un ressort. Il est nécessaire de les surveiller et elles exigent souvent quelque correction; si l'une ne tire pas également avec les autres, si c'est par exemple *Capitana* ou *Coronela*, son nom prononcé avec un certain degré de véhémence, les trois premières syllabes rapidement et la dernière lentement, est suffisant pour exciter son attention, et s'assurer de son obéissance; ses oreilles se dressent et à l'instant elle exerce sa force. Mais si elle n'obéit pas, un des hommes saute vivement du siège, court rapidement à la mule désobéissante, et la frappe sans pitié; puis en un clin d'œil il saute de nouveau sur le siège, et finit tranquillement l'histoire qu'il contait à son compagnon. Je crus dans ce voyage avoir appris le nom de nos six mules; cependant un qui revenait souvent m'embarassa un peu, parce que je ne voyais pas à laquelle il s'adressait individuellement, et parce que je ne pouvais pas entendre très-distinctement le

nom lui-même. Je trouvai qu'il ressemblait à *Cagliostro*, et je m'imaginai que l'animal avait ainsi été nommé d'après le fameux imposteur Cagliostro, en accommodant seulement la terminaison au sexe, parce que les mules de trait sont ordinairement femelles. Dans un voyage subséquent, cette difficulté s'évanouit, et je vis confirmer la haute estime que j'avais pour ces mules sous le rapport de leur sagacité. Le mot en question, prononcé distinctement était *aquella otra*, c'est-à-dire, *cette autre aussi*; et en supposant *Coronela* et *Capitana* réunies ensemble, si le cocher avait appelé la première par son nom, *aquella otra* s'appliquait à la dernière, et était aussi efficace que le coup piquant d'un long fouet; mais s'il excitait *Capitana*, dans ce cas, *aquella otra* servait d'aiguillon pour *Coronela* et produisait chez elle la plus prompte obéissance.

Nous ne quittâmes l'Escurial qu'après midi, et à sept heures et demie nous arrivâmes chez le duc de Berwick, où nous étions engagés à passer la soirée; nous avons mis environ trois heures et demie à faire sept lieues.

RETOUR A MADRID.

Détails sur les principaux Personnages de la Cour, les manières du temps et les palais des Grands.

JE passai tout l'hiver dans la capitale de l'Espagne. Je pense qu'il ne sera pas hors de propos de donner quelque'idée de la vie qu'un étranger y mène, et de présenter des observations sur les manières du temps actuel.

Une fois qu'on a été introduit à la cour, on peut y aller aussi souvent que cela fait plaisir. Je profitai fréquemment de cette faculté, soit pour voir à loisir les tableaux que renferme le palais, soit pour jouir de la conversation des personnes qu'on y rencontre; car la cour est le rendez-vous général où les gens de distinction se rassemblent tous les matins pour présenter leur devoir à la famille royale lorsqu'elle dîne, et pour s'entretenir sur ce qui se passe dans le monde.

Quand le roi entre dans son carrosse pour

aller, selon sa coutume, prendre son amusement favori, la compagnie se retire; et comme le corps diplomatique est remarquable ici par son hospitalité, une personne bien recommandée n'est jamais embarrassée pour trouver une société agréable à quelque heure de la journée que ce soit. La reconnaissance exige que j'exprime ici les obligations que j'ai eues, non-seulement aux ministres étrangers, mais à d'autres personnes qui m'ont honoré de leur amitié et de leur protection. Je prendrai donc la liberté de décrire brièvement le genre de vie que j'ai menée pendant mon séjour près de la cour.

Le comte de Florida-Blanca mérite certainement la première place dans mon souvenir. Quoiqu'il n'ait point donné de divertissemens à Madrid, cependant, dans les *sitios*, il a toujours eu la bonté de m'admettre au nombre de ses hôtes, lorsqu'il donnait ses dînés de la semaine. Quant à notre ministre, non-seulement il m'a accordé sa protection comme à son compatriote, et m'a honoré des attentions délicates pour lesquelles il est généralement admiré, mais il m'a témoigné la bonté, l'hospitalité et l'amitié d'un frère. Sa maison m'a été ouverte en tout temps.

Mon invitation chez le duc de la Vauguion était générale et spéciale. Les dînés y étaient magnifiques, la compagnie nombreuse, et la conversation intéressante; j'y dînais plus fréquemment qu'à aucune autre table de Madrid, parce que j'y étais moins attiré par la magnificence qui y régnait, ou par la compagnie qui la fréquentait, que par l'aisance et l'affabilité du duc et de la duchesse, et l'aimable simplicité de leurs enfans.

J'étais très-bien venu chez les ministres d'Amérique, de Russie et de Prusse, et presque aussi bien chez ceux de Gènes et de Venise. Les autres ministres étrangers m'honorèrent souvent de leurs invitations; et j'eus toujours à me féliciter de les avoir acceptées.

Lorsque je voulais cultiver les sciences, ou converser avec quelqu'homme de lettres, je fréquentais la table moins recherchée, mais non moins hospitalière de quelque espagnol, où j'éprouvai toujours une bonne réception. J'augmentai mes connaissances en minéralogie, chez Izquierdo et Angulo; et sur quelque sujet que je désirasse obtenir de l'instruction, j'étais certain que ma curiosité serait satisfaite par eux ou par leurs amis. J'ai déjà fait men-

tion d'Ortéga, comme botaniste; je me ressouviendrai toujours de D. F. Bayer, comme d'un savant rempli de politesse. D. Juan Bantista Muñoz sera célèbre comme historien, aussitôt qu'il aura donné au public son travail sur la conquête de l'Amérique. D. Joseph Clavijo mérite les plus grands éloges comme un traducteur fidèle et élégant, et comme un homme d'une instruction très-étendue. Outre ces personnes, je fis connaissance avec les deux frères Fernandez, qui se sont distingués en chimie, et avec l'abbé Guevara, qui connaît à fond l'histoire d'Espagne et l'économie politique.

Je dînais souvent avec le marquis Imperiali, grand d'Espagne, justement admiré par la bonté de son cœur, et la douceur de ses manières; j'ai eu l'honneur de dîner une fois avec le marquis d'Ovieco, aussi grand d'Espagne, et cité comme devant donner une idée d'un vieux espagnol; en ce cas, si nous pouvons juger la totalité d'après un seul individu, la politesse, la probité et la vraie dignité, qui frappent dans toute sa conduite, doivent faire concevoir le plus grand respect et la plus haute estime pour la nation espagnole.

Les Espagnols, comme les Français, boivent leur vin pendant le dîné; mais aussitôt qu'ils ont fini leur dessert et pris leur café, ils se retirent pour faire leur *siesta*. Quand elle est terminée, ils montent en carrosse pour aller se montrer au Prado, où les voitures ne vont qu'au pas. Comme elles se meuvent dans la même direction, chacun regarde dans les voitures qui cheminent dans l'autre sens, et salue ses connaissances chaque fois qu'elles passent. Je comptai quatre cents voitures lors de certaines occasions remarquables; quelquefois il leur faut deux heures pour parcourir l'espace d'un mille.

A la fin du jour, chacun dit la prière accoutumée, on se souhaite mutuellement le bon soir, et on commence à se retirer chez soi, où l'on va prendre le *refresco* ou *chocolate*, avec des biscuits¹ et un verre d'eau.

Quand vous avez été présenté dans une famille espagnole, on vous dit en partant : « Maintenant, monsieur, vous êtes le maître

¹ Les biscuits dont parle ici Townsend, sont probablement l'*espongado*, qui est une espèce de pain en sucre très-léger, poreux et parfumé, qui se fond dans l'eau dès qu'on l'y plonge.

« de cette maison » ; mais votre sagacité naturelle doit vous faire comprendre jusqu'où s'étend une offre pareille ; car telle est la politesse d'un Espagnol, qu'il fait usage de cette expression, quoique souvent elle indique simplement que vous avez la faculté de venir le voir ; aussi voit-on plusieurs personnes se retirer avant les repas, ou entrer après qu'ils sont achevés ; mais quand cette offre est prise dans toute son étendue, elle comprend le dîné, le *refresco*, le soupé, auxquels vous pourrez venir prendre part toutes les fois que cela vous conviendra.

La plupart des maisons, sur-tout celles des grands, ont leur *tertulla*, ou société du soir, où l'on joue aux cartes, et où l'on fait la conversation ; après quoi, ceux qui sont sur le pied d'intimité, restent à souper. Vous voyez tous les jours les mêmes personnes à ces soirées. La société que je fréquentais le plus, était celle de la duchesse de Berwick ; mais j'allais souvent aussi chez la duchesse de la Vauguion, quelquefois chez la comtesse del Carpio, et trop rarement chez le comte Campomanes. Je fus aussi dans d'autres maisons, afin de mieux connaître la société ; mais n'y rencon-

trant personne de connaissance, à l'exception de la maîtresse de la maison, je m'en fatiguai bientôt, et rarement je m'y arrêtais longtemps.

Je puis dire, sans faire tort aux autres sociétés, que celle de la duchesse de Berwick était la plus agréable; elle était composée des ministres étrangers. Non-seulement la présence de la duchesse et de sa sœur, la princesse de Stolberg, mais aussi l'aisance et la liberté dont on y jouissait, contribuaient à faire passer le temps délicieusement. La duchesse et trois de ses amis occupaient une table de whist; quelques personnes se tenaient à part pour causer; ordinairement la princesse s'amusaient à dessiner, pendant une partie de la soirée, sous l'inspection et la direction du ministre de Prusse qui, pour le goût et l'exécution, est un des premiers maîtres dans cet art. D'autres étaient occupés au *piano-forte*; pour moi, je prenais presque toujours mon pinceau, et je profitais des leçons données à la princesse. A onze heures du soir on s'asseyait à un souper élégant, et vers une heure du matin je me retirais, ayant à peu près deux milles à parcourir. Le duc rentrait généralement pour

souper, mais il ne tardait pas à s'aller coucher.

La société, chez la duchesse, était principalement composée de Français. Les amusemens étaient les cartes, le trictrac et les échecs, terminés par un soupé.

Chez la comtesse del Carpio, tout était Espagnol, excepté un Italien; on y jouait aux cartes. La soirée se terminait par un léger soupé. Le comte rentrait ordinairement avant dix heures; et, excepté quand il allait à la comédie, il passait les soirées avec sa famille. C'est un homme d'esprit, et très-instruit. La comtesse doit animer toutes les sociétés où elle se trouve. Elle est loin d'être belle; cependant la vivacité de son esprit et la douceur de ses manières la rendent fort intéressante; sentiment qu'augmentent la délicatesse de sa constitution et la faiblesse de sa santé.

Le comte de Campomanes ne donne point de soupés, et on voit rarement des cartes chez lui; mais sa conversation remplit tout le temps, et rend toutes les autres espèces d'amusemens inutiles. Sa société est particulièrement composée d'habitans des Asturies, où il est né.

Outre ces tranquilles *tertullas*, les duchesses de Berwick et de la Vauguion donnent des

bals une fois la semaine pendant l'hiver, et les comtesses de Cogulludo et Peñafiel donnent des concerts et des bals, où l'on voit des tables chargées de glaces, de gâteaux et de gelées.

Quand vous faites une visite à une dame (car toutes les fois qu'il y a une dame dans une maison, la visite est pour elle), vous ne frappez point à la porte, ni n'adressez aucune question au portier; mais vous allez droit à la chambre où la dame a coutume de recevoir sa société. Vous manquez rarement de l'y trouver le matin, l'après-midi et le soir; en hiver, assise près du brasier et entourée de ses amis, à moins qu'elle n'ait été à la messe. Les amis sont pour la plupart des hommes; car il est rare que les femmes se visitent familièrement. Parmi ces hommes ainsi assemblés, un d'entre eux est ordinairement le *cortejo*; je dis ordinairement, car ce n'est pas toujours ainsi. Pendant tout le temps de mon séjour en Espagne, je n'ai jamais entendu parler de la jalousie d'un mari, et je n'ai jamais pu savoir s'il était bien certain que ce sentiment eût jamais existé; cependant il est aisé d'apercevoir une précaution, une circonspection et une réserve bien marquées dans la conduite de plu-

sieurs femmes, lorsqu'elles sont en présence de leurs maris, soit que cela provienne de quelque reste de délicatesse, ou d'un sentiment de convenance ou de crainte. Quelques-unes ont assez d'adresse pour faire en sorte que l'on ne s'aperçoive pas qu'elles ont un *cortejo*; et cela n'est pas très-difficile en Espagne, car lorsque les dames vont à la messe, elles sont si déguisées, qu'il n'est pas aisé de les reconnaître. Leur habillement, dans cette occasion, est particulier au pays. Elles ont toutes la *basquina*, ou jupon de serge noire, et la *mantilla*, qui sert au double but de manteau et de voile, et est assez grand pour cacher la figure, si cela est nécessaire. Les femmes, ainsi déguisées, peuvent en toute liberté aller où il leur plaît; mais si elles sont suivies par un domestique, il est nécessaire de le gagner, et alors elles ne sont que peu ou point gênées. Outre cela, toutes les parties de la maison sont si accessibles pendant le jour, et le mari est si complètement nul chez lui, si rarement visible, ou, s'il se fait voir, il est si parfaitement étranger à ceux qui visitent sa famille, que l'ami peut aisément ne point être remarqué. Cela cependant ne satisfait pas toujours les

dames espagnoles qui, ayant les sentimens très-vifs, et étant remarquables par la force de leur attachement, sont souvent malheureuses quand leur *cortejo* est hors de leur vue. Il doit être présent à chaque instant du jour, en particulier ou en public, que la dame soit en santé ou malade, et il doit être par-tout invité à l'accompagner. Il y a eu des exemples récents de femmes, même d'une condition élevée, qui se sont enfermées plusieurs mois pendant l'absence de leurs *cortejos*; et cela non-seulement par ennui, mais aussi pour éviter de les offenser. Si la dame est chez elle, il est à ses côtés; quand elle va promener, elle s'appuie sur son bras; quand elle s'assied dans une assemblée, on laisse toujours auprès d'elle une chaise vide pour lui; et si elle danse une contre-danse, c'est ordinairement avec lui. Comme chaque dame danse deux menuets dans un bal, le premier est avec son *cortejo*; le second avec un étranger. Quand elle danse avec le premier, si elle a quelque peu de vivacité, elle la laisse apercevoir; et si elle peut se mouvoir avec grâce, c'est le moment où elle la déploie; mais quand elle danse avec le dernier, elle montre non de l'indifférence, mais du dégoût,

et semble regarder son danseur avec dédain.

Aussitôt qu'une dame se marie, elle est tourmentée par un essaim de compétiteurs qui ambitionnent la faveur d'être distingués; cela dure jusqu'à ce qu'elle ait fait un choix; alors les candidats qui n'ont pas réussi se retirent, ou se contentent de devenir, par la suite, ce que l'on peut appeler *cortejos de brasier*, sans autres prétentions que celles de s'asseoir autour de cendres chaudes, pour se chauffer en hiver.

On regarde comme honteux d'être volage; cependant on a des exemples innombrables de femmes qui changent souvent d'amans. Il doit y avoir en cela une progression naturelle, car on ne peut pas imaginer que des femmes douées de jugemens et distinguées de bonne heure dans le monde par la délicatesse de leurs sentimens, par leur prudence et par l'élévation de leur esprit, arrivent si promptement à ce point extrême où la passion triomphe de tout et où toute considération de décence est perdue. Il est cependant humiliant de voir que des personnes qui paraissent avoir été désignées par la nature, pour commander le respect du genre humain, parviennent à

se dégrader, et à décheoir tellement dans l'opinion du public, que l'on n'en parle jamais qu'avec mépris. Elles ont changé si souvent, et ont été si infidèles à tous leurs engagements, qu'elles sont universellement méprisées, et qu'elles finissent par ne plus avoir de *cortejo*.

J'ai dit qu'on ne découvrait que très-rarement, et peut-être même jamais, quelque symptôme de jalousie dans un mari; mais on ne peut pas en dire autant de l'autre genre de liaisons, car les deux parties sont perpétuellement en proie aux soupçons; il faut avouer que c'est naturel, car les deux amans sentent bien qu'ils ne sont unis que par le lien précaire d'une affection mutuelle; chacun doit trembler à l'approche de quiconque pourrait interrompre leur union. De là vient qu'ils sont constamment occupés à surveiller mutuellement leurs regards; et le défaut de confiance les prive, en grande partie, des charmes d'un commerce intime. Même en public, ils sont comme seuls, absorbés, rêveurs, et uniquement occupés l'un de l'autre. Le *cortejo* ne doit faire attention à aucune autre femme; et si quelqu'homme converse avec sa dame, au bout de quelques minutes elle a l'air confus,

et paraît craindre que son *cortejo* ne puisse en prendre de l'ombrage. S'il se croit offensé, la dame fût-elle la première duchesse du royaume, et lui un simple officier de l'armée, elle peut essayer les traitemens les plus indignes. On a entendu parler d'une grande dame que son amant avait traînée par les cheveux autour de sa chambre. Mais si au lieu de causer l'offense, c'est elle qui la reçoit, alors la femme la plus délicate devient une tigresse, elle saute aux yeux de son amant, et le frappe au visage jusqu'à ce qu'il soit meurtri. Il arrive quelquefois, qu'une dame se lasse de son premier choix; ses vœux se fixent sur un nouvel objet et elle désire changer; mais le premier amant, dont la vanité est flattée par cette liaison, ne consent point à rompre. Dans les basses classes, c'est ce moment qui occasionne une grande partie de ces assassinats, si fréquens en Espagne; mais dans les classes plus élevées, où le poignard est proscrit, si le premier possesseur a du caractère, il conserve sa possession, et la femme n'ose pas le congédier, de peur qu'un duel ne devienne fatal à l'objet de ses affections. Pendant toutes ces contestations il n'est point

question du mari et on le compte pour rien.

Il est naturel de demander ce que devient la conscience dans un pays catholique , où règne une morale si dépravée, et s'il y existe quelque discipline religieuse ? On sait que tous les individus sont obligés de se confesser, au moins une fois par année, avant de recevoir la communion. Chacun à la liberté de choisir son confesseur et son prêtre ; avant de quitter l'autel, il prend un certificat qu'il a communié, et il le donne au curé de sa paroisse. S'il y manquait il serait excommunié. Quand donc une femme mariée se présente, tous les ans, devant son confesseur, pour avouer qu'elle a toujours vécu et qu'elle continuera à vivre dans l'adultère, comment peut il lui accorder son absolution, ou comment peut-il modérer la pénitence qu'il lui impose. Il ne peut y avoir absolution sans pénitence, et si le prêtre n'est pas assuré qu'il y a contrition, et une ferme intention d'amendement ; or sans absolution il ne peut y avoir participation à la communion ; et si on néglige ce sacrement, on encourt l'excommunication. Cependant quand on voit que ce péché prévaut généralement, on peut être sûr qu'il existe quelque moyen

d'esquiver la rigueur de la loi. Rien n'est plus aisé en effet quant à la pénitence ; car étant imposée par des personnes qui peuvent avoir compassion de la foiblesse humaine, elle ne vaut presque pas la peine d'être mentionnée ; dans plusieurs occasions elle est ridicule. Si un confesseur s'avisait d'être sévère, il n'aurait que très-peu de monde à son confessionnal. L'absolution est ordinairement une affaire plus sérieuse, parce que le pénitent doit, non-seulement faire acte de contrition, mais doit donner aussi quelque marque d'amendement, en s'abstenant, au moins pour une saison, de commettre le crime qui est le principal objet de sa confession. La première absolution peut s'obtenir aisément ; mais quand le coupable vient, chaque année, avouer le même péché, il faut, s'il veut obtenir l'absolution, qu'il change de confesseur : or cette pratique est non-seulement honteuse, mais quelquefois sans effet. Il est alors nécessaire d'avoir recours à quelque nouvel expédient. Il s'en présente deux naturellement : car, ou on peut trouver quelque prêtre sans principes, qui, pour certaines considérations, fournisse des billets, ou bien on emploie un moyen qui est

plus usité à Madrid. Les filles publiques se confessent et reçoivent le Saint-Sacrement dans plusieurs églises; elles recueillent une multitude de billets, qu'elles vendent, ou les donnent à leurs amies. J'ai un de ces certificats : comme ils ne contiennent ni nom ni signature, il est aisé de les passer à quelqu'un. Ils sont conçus ainsi : *Comulgò en la iglesia parroquial de San - Martin de Madrid. Año de mil setecientos ochenta y seis.*

Les principaux *cortejos* dans les grandes villes sont les chanoines des cathédrales; lorsqu'il y a garnison, les militaires choisissent, et l'église n'a que leur rebut. Quant au clergé séculier, il est certain que beaucoup de prêtres ont famille, et tous sont compris dans la censure générale. Même dans les Asturies, mon ami le bon évêque coadjuteur d'Oviédo, homme de principes austères, mais très-humain; sévère pour lui seul, et compatissant pour les autres, avait décidé qu'aucun de ses curés n'aurait d'enfant dans sa maison. Il exigea qu'ils fissent au moins ce sacrifice à la décence. Mais il ne pensait pas qu'il dut mettre trop de rigidité dans ses recherches. En un mot, pendant mon séjour en Espagne, je n'ai

trouvé personne disposé à justifier les curés de l'accusation générale portée contr'eux ; mais en même temps , tous , d'une voix unanime , rendent témoignage à la vertu éminente des évêques. En effet , d'après ce que j'ai appris de ces hommes vénérables et ce que j'en ai vu , car ils ont eu la bonté de m'admettre près d'eux , on ne peut assez admirer leur pureté , leur piété et leur zèle. Mais il est trop petit le nombre des membres du clergé , soit séculier soit régulier qui , avant le moment où ils portent leurs regards vers la mitre , semblent croire nécessaire d'imiter ces beaux exemples , et d'aspirer à une si haute perfection.

On doit , si je ne me trompe , attribuer une morale si généralement dépravée , au célibat du clergé. Il est vrai que l'exemple de la cour , depuis l'avènement du monarque actuel , a fait prévaloir des usages qui auparavant étaient réprimés , et a rendu honorable ce qui autrefois était accompagné de déshonneur ; cependant l'effet doit jusqu'à un certain point avoir pris naissance en même temps que sa cause , et même si on est tenté de blâmer , dans le premier moment , les Italiens , qui , dit-on , ont



introduit l'usage des *cortejos* en Espagne, on finira par être obligé de l'attribuer à ce principe mal entendu, que *l'affection conjugale est incompatible avec l'exercice convenable du ministère anglais*. En conversant librement avec le clergé sur ce sujet, je n'ai rencontré personne, excepté l'archevêque de Tolède, qui ait essayé de justifier ce principe; par-tout où je me trouvais, je n'avais aucune peine à lui déclarer la guerre, parce qu'on ne le considère pas comme un article de foi. Le principe est absurde; cependant c'est sur lui qu'est fondé le célibat du clergé; et de-là, suivant moi, provient cette morale dépravée. Il a toujours été d'usage parmi les protestans qui voyagent, de déclamer contre le clergé catholique, et de railler le peuple comme étant mené par les prêtres : une telle conduite est extrêmement injuste. On doit avoir pitié des prêtres; mais la loi qui les lie, la cruelle loi qui exige qu'ils fassent violence à la nature, ou plutôt, le pouvoir qui pourrait abroger cette loi, doit supporter tout le blâme.

L'intention de la loi est cependant éludée; car la nature est comme un torrent rapide

qui, arrêté dans ses progrès, surmonte les obstacles, et qui, détourné de son cours, inonde le pays, ou se forme un nouveau lit. Que gagnera-t-on par-là ? Le clergé séculier, le seul qui devrait exister dans un état, a des liaisons et des enfans ; mais cela n'est nullement honorable pour lui ainsi que cela devrait l'être. Il perd sa considération aux yeux du peuple, auquel il apprend, par son exemple, à vivre dans la violation des lois ; et ses enfans, faute d'une bonne éducation, ne sont propres qu'à occuper les plus vils emplois de la société. Combien ce tableau est différent dans les pays où le mariage des prêtres est permis. Le ministre est comme le père de sa paroisse, et sa femme y remplit les devoirs d'une mère ; tous deux donnent l'exemple de la vertu et enseignent aux paysans, combien ils doivent estimer leur bonheur domestique. On distingue dans les rues leurs enfans, ordinairement nombreux, à leur air de santé, à leur propreté, et à la décence de leur conduite ; lorsqu'ensuite ils paraissent dans le monde, ils sont les membres les plus précieux de la société.

Si le gouvernement Espagnol prenait la

résolution de rendre la liberté à cette partie du clergé, il faudrait qu'il lui allouât une somme pour son entretien, plus considérable que celle qu'il a aujourd'hui et qui est à peine suffisante pour le nourrir, il atteindrait aisément ce but, soit au moyen des grands revenus des évêques, soit par la suppression de quelques couvens inutiles.

Les théâtres de Madrid ne sont pas très-fréquentés : le génie de la nation ne la porte pas vers ce genre d'amusement. C'est ce qui paraîtra évident par la recette des deux théâtres¹ ; car en prenant le produit moyen du mois de décembre, il est à peu près de cinquante livres sterling par soirée, pour chacun ; quelquefois il ne va pas même à vingt, et pas à plus de soixante-seize pendant la semaine de Noël. On a introduit dernièrement l'opéra Italien, mais avec peu d'espérance de succès, car la plupart des personnes aisées ont tous les jours leurs sociétés.

Peu de personnes montrent de l'amour pour les sciences. Le cabinet d'histoire naturelle est ouvert à tout le public, mais il n'est point fréquenté ; et quoique D. Ant.-Fern. Solano,

¹ Celui de la *Cruz* et celui *del Principe*.

professeur royal de philosophie expérimentale, puisse, sous le rapport de la clarté, de l'élégance et de la précision dans le discours, être placé parmi les hommes les plus distingués de l'Europe, et quoiqu'il donne ses leçons *gratis*, personne ne les suit ¹. On lit peu; toutes les personnes qui n'ont pas quelque occupation, passent leur temps à faire leur cour aux dames, avec lesqu'elles on ne peut jamais avoir de conversation sur des objets scientifiques.

Moyennant de bonnes recommandations, j'eus l'occasion de voir la plupart des principaux hôtels de la noblesse à Madrid. Le premier sans contredit, sous le rapport de la magnificence, est celui du duc d'Alba. La face principale regarde le midi, et a deux cents pieds de long, avec quatre-vingt-cinq fenêtres. Les faces de l'est et de l'ouest, auront six cents pieds quand elles seront finies; cependant ce vaste bâtiment ne renferme pas une chambre analogue au rang et à la fortune de son maître. Les étages supérieurs seront occupés par

¹ J'ai souvent entendu M. Proust proférer la même plainte, et regretter ses élèves de Ségovie qu'on lui a fait quitter, pour venir donner des cours publics à Madrid.

quatre cents chambres à coucher, qui suffiront à peine pour les domestiques, si l'on considère que tous ceux qui sont hors de service, avec leurs femmes et leurs enfans, doivent y être logés et pensionnés. Le duc m'apprit qu'il payait cent mille réaux, c'est-à-dire, mille livres par mois de gages à ses domestiques, seulement à Madrid.

Aucune maison dans cette capitale, n'égale, pour la commodité et l'élégance, celle du duc de Berwick. Bâtie sur une colline, avec la face principale à l'ouest, elle occupe, comme les autres maisons espagnoles, les quatre côtés d'un carré; mais l'architecture et l'ameublement sont modernes. On entre dans une salle spacieuse, et montant ensuite par un large escalier, on trouve une suite de magnifiques appartemens qui communiquent entr'eux en faisant le tour du bâtiment, et qui sont de plain-pied avec le jardin au midi et à l'est. De cette manière tout le rez-de-chaussée forme une habitation extrêmement fraîche en été, et les appartemens principaux sont chauds et agréables en hiver. Une pareille habitation serait mal disposée pour recevoir un grand nombre de domestiques, avec leurs veuves

et leurs enfans , comme ceux qui sont attachés au duc , et qui lui ont été en grande partie légués par ses ancêtres : aussi se contente-t-il très-sagement de leur donner de petites pensions et les laisse-t-il se pourvoir eux - mêmes d'un logement.

Le duc de Berwick fut assez obligeant pour me laisser examiner ses bureaux, dans lesquels il a introduit un système d'économie peu connu en Espagne. Ils sont , comme à l'ordinaire , divisés en quatre départemens ; mais dans chacun de ceux - ci il n'y a qu'un chef, avec trois commis ; il a outre cela son secrétaire principal , avec trois autres secrétaires en sous-ordre , un trésorier , et un garde des archives, avec un aide. Il a de semblables établissemens dans tous ses biens, mais ils sont moins nombreux. Ses propriétés lui produisent un revenu d'un million huit cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt trois réaux ; et si on en déduit trois cent quarante - un mille neuf cent huit pour les charges et les frais d'administration , son revenu net est d'un million cinq cent quarante-six mille sept cent soixante-quinze réaux ou 15,467 liv. sterl ¹.

¹ Près de 370,000 francs.

Le feu duc d'Arcos avait plus de trois cents personnes occupées à Madrid. Le marquis de Peñafiel, qui a épousé la jeune duchesse de Benevente, qui est à la fois duc d'Ossuna, d'Arcos, de Vejar, de Candia, etc., etc., et jouit d'un revenu d'environ cinquante mille livres sterling, occupait, quand il était à Madrid, vingt-neuf chefs de bureau, y compris ses deux secrétaires; et j'ai appris qu'il en avait encore augmenté le nombre; en outre il a un avocat et un médecin pour lesquels, ainsi que pour son secrétaire principal et ses trésoriers, il entretient quatre voitures.

Le duc de Medina-Cœli a trente chefs de bureau à Madrid, outre de vastes établissemens dans ses biens, sur-tout en Catalogne, dont la plus grande partie lui appartient, et dans la province de l'Andalousie où il a des propriétés immenses. Son fils, le marquis de Cogolludo, qui a un établissement séparé, m'a appris qu'il paye, seulement à Madrid, trente mille réaux par mois, ou près de quatre mille livres sterling par année, pour les gages de ses domestiques¹.

Il est difficile d'estimer quels seraient,

¹ Plus de 95,000 francs.

avec une bonne administration, les revenus de ces grands seigneurs. Une propriété comme celle du duc d'Alba, qui, administrée aussi mal qu'elle l'est, rapporte quatre-vingt mille livres sterling par année, que ne produirait-elle pas si elle était confiée à de riches fermiers ? si au lieu de labourer, de semer, de moissonner, de battre, et de vendre les denrées le tout pour son propre compte, et de nourrir toutes les personnes nécessaires pour ces travaux, le duc en recevait uniquement la rente, à combien ne s'éleverait-elle pas si chaque pouce de terrain devenait plus productif, et si ce produit était dépensé avec économie ? Avec d'aussi vastes possessions bien administrées, le duc d'Alba pourrait mener un train presque aussi brillant que celui des plus grands souverains de l'Europe. Mais bien loin de là, dévorés par leurs domestiques, la plupart des grands d'Espagne sont criblés de dettes ; éprouvant l'atteinte de la pauvreté, ils vivent extrêmement retirés et se hasardent à peine à donner quelquefois à dîner à leurs amis.

On trouve dans plusieurs de leurs maisons de bons tableaux, réunis par leurs ancêtres ;

mais la génération présente paraît avoir peu de goût pour les beaux-arts; elle semble perdre son temps et son attention à des niaiseries. Les principales maisons où l'on voit des ouvrages des meilleurs maîtres, sont celles d'Alba, Medina-Cœli, Sant-Iago, Infantado et Sant-Estevan. Dans la première, il y a une collection très-nombreuse et très-précieuse; et entr'autres le portrait du duc actuel, par Mengs, et le grand duc d'Alba, par Titien; une Vénus par Velasquez; une sainte famille, par Raphaël, et la fameuse école de l'amour, par le Corrège. Dans ce beau tableau, Vénus et Mercure apprennent à lire à l'amour: il fut vendu à Londres avec d'autres tableaux précieux de Charles I. Toutes ces richesses, quand je les ai vues, étaient abandonnées dans l'ancienne demeure de la famille d'Alba; aussi paraissaient-elles à leur désavantage. Mais dès qu'elles seront nettoyyées et convenablement placées, elles formeront certainement une des collections les plus précieuses. Toutes les autres sont parfaitement conservées, excepté celle du feu duc de Sant-Estevan, possédée maintenant par son gendre, le marquis de Cogolludo, quoiqu'elle soit inestimable, parce

qu'elle est composée des ouvrages des plus anciens artistes ; mais elle est entièrement négligée et on la laisse dépérir. Le marquis fut assez poli pour nous accompagner, le ministre de Prusse et moi, quand nous fûmes la visiter, et il fut témoin de nos lamentations sur le triste état de ses tableaux.

RECHERCHES

Sur les Impôts, les Revenus et les Dettes de l'Espagne.
Observations sur ses Finances et la Banque de S. Charles.

J'ESSAYAI pendant l'hiver que j'ai passé à Madrid, de prendre quelque notion sur les revenus de l'Espagne, j'espère que l'on trouvera que ma peine n'a pas été inutile; mes recherches me portent à croire que, jusqu'à ce que quelque grand financier, comme M. Necker, vienne en Espagne, le désordre actuel continuera à régner dans ce département de l'état.

Quand les impôts étaient perçus par des fermiers-généraux, il était aisé de connaître la rente qu'ils payaient; mais à présent que tout est en régie; il est très-difficile de connaître le produit et la dépense. Si tout le royaume était soumis à un régime uniforme, si on était toujours ponctuel dans le paiement, et si tous se faisaient par un trésor commun, ces recherches seraient très-faciles; mais

comme aucune de ces dispositions n'a lieu, nous sommes obligés de prendre les matériaux où nous les trouvons, et faire du mieux qu'il nous est possible. J'essayerai de donner un aperçu des revenus et des dépenses ; il est fondé sur des documens authentiques que m'ont procuré les ministres étrangers, et que j'ai comparé avec une note officielle que l'on m'a remise à la trésorerie. Mais il sera d'abord nécessaire de désigner les différens articles du revenu, et d'expliquer les termes relatifs aux finances, en les faisant précéder d'un détail historique succinct, tel qu'on peut le recueillir dans les écrivains Espagnols qui ont traité ce sujet.

Les principales ressources de la couronne pour supporter sa dignité, se trouvaient anciennement dans les domaines du souverain ; mais pendant les minorités ou pendant les guerres, au sujet de la succession, ces domaines ayant été la proie de la grande noblesse, le roi fut obligé de demander des subsides aux assemblées nationales. Ce fut ainsi qu'Alfonse II, après avoir forcé quelques-uns de ses barons à rendre les terrains qu'ils lui avaient pris ainsi qu'à son prédé-

cesseur immédiat pendant leur enfance, trouvant qu'ils ne suffisaient pas à ses besoins, obtint des cortès, alors assemblés à Burgos, en 1734, un *alcavala*, ou impôt sur toute propriété transférée, afin de le défrayer des dépenses du siège d'Algeziras. Plusieurs villes lui avaient donné le cinquième de la valeur de toutes les marchandises destinées à être vendues ou échangées; mais quand cet impôt lui fut accordé par les états, la taxe fut fixée à dix pour cent, et devint générale pour la Castille. Tandis que Pierre, surnommé, peut-être improprement, le cruel, chassé de son royaume, était fugitif en France, Henri, son frère naturel, ayant été proclamé roi en 1361, les cortès lui accordèrent l'*alcavala* à perpétuité, comme une marque de leur grand attachement pour le souverain qu'ils avaient choisi. Mais, ni cette concession, ni l'aide de la France, ne furent pas suffisantes pour établir l'usurpateur sur le trône; car Pierre, puissamment soutenu par Edouard, prince de Galles, à la tête de trente mille hommes, lui livra bataille et le força de se retirer. Quand Pierre eut ainsi regagné sa couronne, il songea à se venger du pape,

Urbain V, qui l'avait excommunié; sa sainteté trouva un moyen facile d'apaiser le monarque offensé, en lui cédant les tiers royaux, ou les deux neuvièmes de toutes les dîmes recueillies en Castille, sous le prétexte d'une croisade. Pierre prit l'argent, et renforça son armée, mais sans la moindre intention d'augmenter ses troupes contre les infidèles. Il avait des ennemis plus formidables chez lui, et il portait toute son attention sur eux; ce fut en vain, car le prince de Galles ayant conçu quelque dégoût, s'était retiré, et son père, Edouard III, n'était pas tenté de continuer à soutenir Pierre. Aussi, quand Henri, suivi de la plupart des principaux nobles, reparut sur le champ de bataille, Pierre fut renversé. Cet événement arriva en 1369.

Au commencement du siècle suivant, Henri III fut obligé de prendre les rênes du gouvernement, à l'âge de quatorze ans, dans le but de prévenir une guerre civile. Il trouva, à son avènement au trône, le trésor entièrement épuisé; et tandis que les grands barons vivaient dans la débauche au moyen des dépouilles dont ils s'étaient emparés pendant sa minorité, il était réduit au plus pressant

besoin. On rapporte que, revenant un jour de la chasse et demandant quelque chose à manger, son intendant lui dit franchement, qu'il n'avait ni argent ni crédit pour se procurer un morceau de viande. « Eh bien, dit-il, prenez mon habit et mettez-le en gage ». Il ne se contenta pas de faire éclater son indignation par des paroles ; mais, excité par le besoin, il obligea les nobles à rendre les châteaux et à renoncer aux pensions, que le régent avait été forcé de leur accorder.

En 1500, quand les richesses de l'Amérique commencèrent à affluer en Espagne, le revenu de l'intérieur cessa de fixer l'attention. Les ministres des finances jetèrent principalement leurs regards sur les mines du Mexique et du Pérou, pour subvenir aux besoins de l'état. Mais avant qu'un siècle se fut écoulé, le fantôme s'évanouit ; le trésor, épuisé par des guerres continuelles, avait contracté une masse de dettes, telles que le pays était incapable de les supporter ; et pour payer les dépenses de la flotte invincible, on inventa de nouveaux impôts sous la dénomination de *millones*, ainsi appelés, parce que la concession fut de huit *millions* de *ducats* (878, 906 liv. ster-

ling) ¹. Quelques années après, les cortès ajoutèrent à cette somme vingt-quatre millions, qui devaient être versés en six ans; quatre millions et demi furent imposés sur le sel, et les dix-neuf autres millions et demi, sur le vin, l'huile, le vinaigre et la viande de boucherie.

Le pays n'était pas en état de supporter des impôts : riche en mines, mais pauvre en argent ; épuisé par des guerres continuelles en Italie, en Flandre, et par des émigrations en Amérique, et manquant en même temps d'encouragement pour l'industrie intérieure, la misère était si générale, que le D^r. Moncada, en 1660, et Osorio, en 1686, estiment à plus de trois millions les personnes qui ne portaient point de chemises, parce qu'elles n'avaient pas les moyens d'acheter de la toile. L'argent se prêtait alors communément à vingt, et même trente pour cent ; et s'il se faisait des remises en Italie ou en Flandre, l'escompte était de quatorze à cinquante pour cent, suivant la différence de valeur entre le *vellon* ou monnaie de cuivre, dans laquelle les impôts se percevaient, et l'or ou l'argent dans lesquels

¹ 20,894,744 francs.

les remises se faisaient ; et cet escompte si désavantageux, était indépendant du change, qui, comme on le conçoit aisément, était très-haut¹. Tel était l'état des finances de l'Espagne, sous le règne de Philippe IV. Son successeur, Charles II, qui mourut à la fin du dix-septième siècle, fut une fois réduit à une détresse extrême. On peut voir par une lettre écrite de sa propre main, qu'il sollicita de l'argent du conseil de Castille pour payer les dépenses du voyage de sa cour à Aranjuez, où il était allé pour sa santé. Le conseil lui répondit que, si après y avoir réfléchi, il n'y avait pas d'autre moyen de rétablir sa santé, il lui accorderait cet argent.

On peut aisément supposer que les recettes du trésor étaient peu considérables, quand on jette les yeux sur les comptes, et que l'on voit que jusqu'en 1714, ils étaient tenus en maravedis, dont quatre valent à peu près un denier².

Au commencement du siècle présent, Philippe V, à son avènement au trône d'Espagne, trouva un revenu qui ne se montait qu'à dix

¹ *Camp. E. P. Apend. 4, p. 274.*

² Environ 2 centimes et demi.

millions de livres, ou 416,666 liv. sterling ¹, et point d'argent dans le trésor; mais il eut des ressources inépuisables dans les talens supérieurs du président Orry. Ce grand homme qui avait accompagné ce jeune prince à son départ de France, devint son ministre, et éleva le revenu à près de deux millions sterling. Après une guerre dispendieuse, il laissa le trésor, non-seulement exempt de dettes, mais avec des sommes considérables en caisse. Il se retira en 1714.

Avant cette époque, les taxes étaient affermées, et le peuple était cruellement opprimé par les fermiers-généraux, par leurs juges, et encore par d'autres individus qui étaient les sous-fermiers des fermiers. Les pauvres paysans étaient impunément pillés et volés; s'ils se trouvaient dans l'impuissance de rassasier ces harpies, ils se réfugiaient dans un couvent; leurs voisins étaient obligés de payer pour eux. Pour remédier à ces abus, le nouveau monarque pensa qu'il convenait de réunir plusieurs des fermes les moins importantes; et pour empêcher que ses sujets ne fussent vexés, il recommanda la modéra-

¹ Près de 10 millions de France.

tion aux fermiers. Ses recommandations restèrent sans effet. Les fermiers continuèrent à nommer et à payer les juges; les juges continuèrent à opprimer le peuple, et le peuple continua à exprimer ses plaintes; cependant lorsque le nouveau ministre qui succéda à Orry eût réfléchi que, tant que les impôts continueraient à être affermés, le peuple serait sujet à être opprimé, il mit, en entrant en sa charge, en 1714, tout le revenu en régie; mais au bout de deux années, il consentit, malgré lui, à renouveler les fermes. Lorsqu'après avoir joui de ce répit de si courte durée, le poids du joug se fit de nouveau sentir, et que les fermiers se furent encore une fois armés du pouvoir d'opprimer, le peuple s'impatienta, et ses clameurs parvinrent jusqu'au trône; mais elles eurent peu d'effet pour le moment, parce qu'on allégua les besoins de l'état; et tant que Philippe vécut, le mal dont on se plaignait ne fut que pallié et non détruit.

En 1746, à l'avènement de Ferdinand VI, D. Martin de Lognaz, entreprit de défendre la cause d'un peuple lésé, ainsi que l'avait fait D. Michael de Zavala, sous le règne de

Philippe V ; il eut plus de succès , car le ministre , le marquis d'Ensenada , abolit entièrement les fermes , et depuis lors elles n'ont jamais été rétablies. En conséquence du nouveau régime , les magistrats de toutes les villes et districts , dans les vingt-deux provinces de Castille , administrent les rentes provinciales et en envoient le produit à Madrid ; ils reçoivent six pour cent pour leurs frais de perception.

Il faudrait pour traiter systématiquement des impôts , les diviser et subdiviser jusqu'à ce que notre attention put les suivre dans leurs classes , ordres , genres et variétés ; mais comme cela ne contribuerait en rien à la clarté ni à la précision du sujet , je me contenterai de les ranger par ordre alphabétique.

Les *Annates* , appelées *Medias Annatas* , est un impôt de la moitié du revenu d'une année des grands et de la noblesse titulaire , quand ils prennent possession de leurs propriétés ou qu'ils succèdent à quelque charge. Le marquis de Squilace avait volontiers recours à cette ressource ; et , depuis lui , on a distribué près de mille nouveaux titres. Les souverains d'Espagne ne recevaient point

d'*annates* du clergé, excepté en Amérique et dans les provinces conquises, avant le concordat de 1753, conclu entre Benoit XIV et Ferdinand VI; depuis lors on ne les envoie plus à Rome. On comprend avec ces annates les *mois ecclésiastiques*, qui sont le douzième de tous les bénéfices au-dessous de trois cents ducats, ou à peu près 33 liv. sterling, et cela suivant l'ancienne évaluation. Depuis ces concessions, le pape a, en 1783, donné en survivance au roi un tiers de tous les bénéfices simples, qui rendent plus de deux cents ducats par année.

Quant au reste du revenu public qui provient de l'église, voyez les mots *excusado*, *effets de la camara* et *subsides*, le tout réuni forme des ressources toujours croissantes et presque inépuisables pour la couronne.

Aposento, ou *Casa de Aposento*. Quand Philippe V, succéda au trône, son intention était d'établir à Séville le siège du gouvernement; mais les citoyens de Madrid parvinrent à lui faire changer de résolution en lui offrant une somme d'argent, à condition qu'il resterait chez eux. Cette somme fut ensuite changée en un impôt annuel d'un tiers sur toutes

les maisons, avec la faculté de le racheter en payant vingt-cinq années.

L'eau-de-vie est un des monopoles de la couronne ; le roi prend comme impôt un huitième de toutes les liqueurs spiritueuses ; quant au reste, il se réserve le droit de l'acheter, en payant pour l'eau-de-vie vingt-deux réaux l'arroba de vingt-huit livres, et vingt-huit réaux pour l'esprit-de-vin ; il vend ensuite la première à soixante-quatre réaux et le dernier à cent. Madrid consomme à ce prix quatre-vingt-dix mille arrobas, ou environ cinq mille muids d'eau-de-vie, outre dix-huit mille arrobas d'esprit-de-vin. Les villes entrent en composition pour ces droits.

Les cartes à jouer sont un autre monopole du roi.

Catalonia et Arragon. Sous cet article on comprend le *catastro* de Catalogne avec l'équivalent pour l'Arragon, Valence et Majorque.

Crusadas. La bulle pour les croisades accorde les mêmes indulgences que les papes accordaient ordinairement à ceux qui allaient faire la conquête de la Terre-Sainte, et qui s'étendaient d'abord à ceux qui faisaient per-

sonnellement la guerre aux infidèles ; ensuite à ceux qui y envoyaient un député ; et enfin, à tel qui aidait par des contributions libérales, les soldats occupés à cette guerre sainte.

Voici quelles sont les indulgences :

1° On peut manger de la viande les jours d'abstinence, avec le consentement du médecin et du confesseur, et manger des œufs et du lait sans leur consentement.

2° Chaque jour qu'on jeûnera volontairement, et qu'on priera pour l'union entre les princes chrétiens et pour obtenir la victoire sur les infidèles, on sera exempté de quinze années et quinze fois quarante heures de pénitence, imposées ou dues de quelque manière que ce soit ; et de plus, on participera à toutes les prières, aumônes, pèlerinages, même à celui de Jérusalem, qui seront faits par l'église militante, ou par quelques-uns de ses membres.

3° Si l'on visite cinq autels, ou cinq fois un autel, et si on y fait les prières mentionnées ci-dessus, on obtiendra des indulgences plénières pour soi, ou pour celui de ses amis absents, en faveur duquel on l'aura fait.

4° Une fois dans la vie, et une fois au mo-

ment de la mort, on pourra obtenir de son confesseur la rémission de ses péchés, même de ceux dont l'absolution est réservée au pape, excepté l'hérésie, aussi souvent qu'on se confessera.

5° Si l'on meurt subitement sans confession, on obtiendra la même indulgence plénière que si l'on était mort en contrition.

6° Si l'on visite cinq autels, et si on fait les prières mentionnées ci-dessus, les jours désignés dans le calendrier, et qui sont au nombre de onze, on pourra, par ses prières, délivrer chaque jour une ame du purgatoire.

7° La personne qui achète deux copies de cette bulle, peut jouir deux fois dans une année de toutes les indulgences, faveurs et privilèges mentionnés ci-dessus, et obtenir un bénéfice double de ce qu'elle pourrait prétendre si elle n'en avait acheté qu'une.

Les nobles payent, pour cette bulle, environ six schellings et quatre pences, les personnes du commun deux schellings et deux pences en Arragon, mais quelque chose de moins dans le royaume de Castille. Les domestiques même en achètent; et la demande est telle, qu'on estime son produit à plus de

200,000 livres sterling par année. Aucun confesseur ne peut accorder l'absolution à quiconque n'a pas cette bulle.

Les *effets de la chambre* proviennent des bénéfices vacans. Par le concordat de 1753, les rois d'Espagne jouissent non-seulement de la nomination aux emplois ecclésiastiques qui appartenaient auparavant aux papes, mais ils ont aussi le bénéfice des vacances, et s'emparent des dépouilles des prélats, c'est-à-dire, de leur mobilier, ainsi que des effets de tout ecclésiastique qui meurt *ab intestat*. On appelle ces biens *espolios y vacantes*. Le pape, il est vrai, nomme à cinquante-deux bénéfices; mais il doit désigner des Espagnols qui ne doivent point payer les *cedulas bancarias*, ou sommes stipulées, au siège apostolique, ni aucun intérêt à la place de cette somme stipulée. Le comte de Campomanes porte les *espolios y vacantes* à six millions de réaux par année.¹

Excusado. Dans chaque paroisse de Castille et d'Arragon, le roi choisit la meilleure ferme pour les olives, les grains ou le vin dont il prend la dîme. Le clergé s'arrangeait aupara-

¹ Voyez *Industria popular*, p. 35.

vant avec lui pour cet objet; on l'a affermé aux *gremios*¹, ou cinq compagnies de Madrid réunies, pour douze millions de réaux; mais dans l'année 1778, on l'accorda au clergé pour un tiers meilleur marché. La plupart acceptèrent l'offre; mais ceux qui se trouvèrent trop pauvres pour courir ce risque, refusèrent; et ces fermes furent abandonnées aux *gremios* pour quatre millions. Les *gremios* ont été accusés de s'être prévalus de ce marché pour acheter du grain dans tous les villages, quand il était bon marché, le loger dans leurs greniers, et ensuite le revendre de nouveau à un prix élevé pour affamer le peuple, et s'enrichir à ses dépens.

Les *effets extraordinaires* proviennent des saisies, des permissions d'exportation de marchandises sur les vaisseaux de registre, et du droit d'exportation de l'argent. On n'estime leur produit qu'à trente-cinq millions; mais il s'est élevé quelquefois à cent. Cet objet devrait proprement être mis à l'article de la douane, (à *duana*).

Les *amendes* de la chambre sont levées par

¹ Les *gremios* sont des communautés de marchands à Madrid.

le conseil de Castille sur les magistrats qui commettent quelque transgression.

Le *revenu des Indes* doit être considéré à part. Il se monte en Amérique à près de quatre millions et demi sterling. Mais quoique dans les différens états cités ci-après il ait toujours été porté comme un revenu productif, il est cependant douteux s'il procure du bénéfice ou s'il est à charge à l'Espagne.

Lances. Cette taxe se paye en remplacement du service militaire; elle est pour les ducs, comtes, marquis, de deux cents ducats, ou environ 22 liv. sterling¹ pour chaque titre; mais un grand paye huit mille réaux². On la désigne sous le nom de *Pecuniaris compensatio pro hastatis militibus*.

Le *plomb* est un monopole royal; mais le revenu qu'il produit doit être très-variable.

Les *manufactures de drap et de glaces* sont désignées comme produisant un revenu. Les glaces se font à S. Ildefonse; elles sont principalement destinées pour les maisons royales; car celles dont on se sert communément sont importées du dehors. Il est à

¹ 528 francs.

² 2000 francs.

croire que ni la manufacture de glaces ni celle de draps ne produisent aucun bénéfice à la nation. Il est même impossible que cela soit.

Les *maîtrises* des trois ordres de Calatrava, Alcantara et de S. Iago furent accordées par le pape à Ferdinand et Isabelle, et abandonnées à perpétuité aux souverains d'Espagne par Adrien VI, pour donner à Charles une preuve de sa reconnaissance de ce qu'il l'avait élevé à la papauté. Comme grand-maître de ces ordres militaires, le roi d'Espagne a la disposition de près de deux cents fiefs militaires, qui se montent en tout au revenu annuel de quinze millions de réaux¹, que l'on peut considérer comme une partie du revenu national, quoiqu'il ne soit pas porté en compte. Si ces fiefs recevaient des améliorations et une culture convenable, je suis assuré, d'après les informations que j'ai pu prendre, qu'ils rapporteraient dix fois autant.

Les *notaires*. Chacun paye deux cents ducats pour son admission.

Les *paturages* des maîtrises proviennent de prairies étendues qui appartiennent aux

¹ 3,750,000 francs.

trois grands ordres ; et le pâturage de la *serena* consiste en une étendue de pays située en Estramadoure , autrefois considérable, mais qui depuis les fréquentes concessions de la couronne à la grande noblesse, est tellement réduite, qu'elle ne fournit plus qu'environ 2,500 livres de notre monnaie ¹ ; tandis qu'encore en 1722 , Uztariz porte son revenu à plus de deux millions et demi de réaux, ou environ vingt-six mille liv. sterling par année ².

La poste et les courriers. C'était d'abord une propriété particulière des comtes d'Onate, grands d'Espagne ; mais ces deux objets forment maintenant une des branches les plus productives du revenu de l'état. M. Wall a établi une poste régulière pour l'Amérique ; jusqu'alors l'ambassadeur Espagnol à la cour d'Angleterre était chargé de se procurer, à Londres, des informations sur tout ce qui se passait dans l'Amérique espagnole, et de les transmettre à sa cour.

Les propios et arbitrios. Les villes établirent anciennement des impôts sur les ter-

¹ 60,000 francs.

² 624,000 francs.

rains vagues qu'elles accordaient à des particuliers, ainsi que sur les denrées, afin de fournir aux dépenses de l'administration municipale ; le roi prend maintenant deux pour cent de ce produit, pour les dépenses générales.

Les *rentes générales* sont les droits levés dans les ports de mer.

Les *rentes provinciales* sont : 1° les *Alcavalas*, impôt de dix pour cent sur tout ce qui se vend ou s'échange, lors même que ces objets servent à l'agriculture et aux manufactures, et ils doivent payer chaque fois qu'ils changent de propriétaires : à des époques subséquentes on a augmenté le droit de quatre pour cent. 2° *Millones*, impôt accordé par les cortès en 1601, pour six années, mais toujours perçu depuis lors. Cette rente consiste en huit maravedis ou environ un demi penny par livre ¹, pour la viande de boucherie et les graisses vendues au marché, et huit réaux pour chaque bête, soit qu'on l'amène au marché, ou qu'on la tue pour l'usage d'une famille particulière. D'après cet octroi, le vin, le vinaigre et l'huile, payent un huitième de leur valeur ; le vin est estimé à soixante-quatre maravedis

¹ 5 centimes.

l'arroba, le vinaigre à trente-deux et l'huile à cinquante. 3° *Fiel medidor*, qui est un autre droit sur le vin, le vinaigre et l'huile, de quatre maravedis par arroba, accordé en 1642. 4° *Les tiers royaux*, ou les trois neuvièmes des dîmes, accordés pour la première fois aux monarques Espagnols en 1274. 5° Le *service ordinaire et extraordinaire* établi en 1580. C'est une taxe sur tout ce qui appartient à ceux qui ne sont pas nobles, c'est-à-dire *hidalgos*, ou chevaliers.

Les ecclésiastiques étant exempts de l'*alcavala*, *millones* et de tous les impôts municipaux, on leur restitue chaque année une somme proportionnée à leur consommation.

Toutes ces rentes provinciales produisirent, en 1778, cent trente millions de réaux¹; cependant jusqu'en 1745, elles n'étaient affermées que pour quatre-vingt-dix millions².

Les *rentes de Madrid*, appelées aussi *efectos y sisas de Madrid* et *rentas de arrendamiento*, sont le produit de l'*alcavala* et des *millones* de cette ville et de cinq lieues à la ronde, le tout affermé par les *gremios*.

¹ 32,500,000 francs.

² 22,500,000 francs.

Les *rentes patrimoniales* proviennent des tiers des dîmes, des rentes réservées, et des terrains affermés en Catalogne, Arragon, Valence et Mayorque.

Les *rentes du prieuré de S. Juan* ou S. Jean sont citées seulement par Uztariz, parce qu'elles ont été ensuite accordées à l'infant D. Gabriel.

Les *salines* produisent un revenu considérable. On les considérait anciennement comme une propriété particulière ; mais Alphonse II s'en empara en 1348, et en 1564 Philippe II en forma une partie de son domaine. Les principales sont en Andalousie, dans le royaume de Valence, en Catalogne et à Mayorque. Les salines de Mata, dans le royaume de Valence, produiraient aisément un million et demi de fanegas, d'environ cent livres pesant chacune, ce qui, à vingt-deux réaux le fanega, si on trouvait un débouché, ferait trois cent trente mille livres sterling par année ; mais en haussant le prix de cette denrée, les Espagnols ont fait diminuer les demandes ; en sorte que le produit de toutes les salines du royaume n'est environ que les deux tiers de ce qu'une saline seule pourrait rapporter.

Le *droit de timbre* a été introduit en 1637.

Le *subside* est un pour cent, accordé par le pape aux rois d'Espagne, sur tous les revenus ecclésiastiques de leur possession, pour les frais de la guerre contre les infidèles.

Le *salpêtre*, le soufre, la poudre à canon, la cire à cacheter et le tabac, sont tous des monopoles royaux. Je parlerai plus particulièrement de ce dernier, quand je traiterai de Séville. Cet impôt a été accordé par les cortès en 1536.

La *laine*. En 1437 on mit sur toute les laines en général un impôt, appelé *servicio y montazgo*; mais Ferdinand VI pour encourager cette production, changea cet impôt en un droit sur la laine *fine exportée*. La laine grossière reste dans le pays.

Uztariz évalue le revenu des Indes à quarante millions, et le comte de Grepí, consul impérial, l'estime à plus de dix fois cette somme. Le premier parle du produit net, le second du produit brut. Le terme moyen de dix années pris par M. Liston répond à peu près à l'évaluation d'Uztariz; mais M. Carmichael, envoyé Américain, le porte à soixante

millions. Toutefois, si nous devons croire ceux qui sont le mieux informés, les colonies Espagnoles ne fournissent aucun revenu direct à leur mère patrie. Si cela est ainsi, je ne puis concevoir sur qu'elle autorité l'abbé Raynal évalue le revenu net de l'Amérique à trente-quatre millions cinq cent mille livres tournois, ou en réaux de vellon, à cent trente-huit millions net, outre quatre-vingt-deux millions trois cent trente-sept mille huit cents réaux de droits en Europe.

Le comte de Grepí établit le revenu de l'Amérique comme suit :

| | |
|---|------------------|
| Droits sur les marchandises européennes, | Réaux de vellon. |
| d'après les années 1785 et 1786 | 42,240,000 |
| <i>Alcavala</i> sur lesdites, introduit en 1591.. | 54,120,000 |
| Revenu du tabac dans la Nouvelle Espagne | |
| et les autres provinces, introduit en 1752. | 100,000,000 |
| Droits sur l'or et l'argent exporté..... | 60,000,000 |
| Tribut des Indiens..... | 40,000,000 |
| Croisades introduites en 1509..... | 20,000,000 |
| Vente du mercure..... | 6,000,000 |
| Droit de timbre introduit en 1641..... | 20,000,000 |
| Fabrication de la monnaie..... | 6,000,000 |

Réaux de vellon. 348,360,000

| | |
|--|-------------------------------------|
| | <i>De l'autre part.</i> 348,360,000 |
| Commerce d'Acapulco..... | 10,000,000 |
| Vente de l'herbe Mathé..... | 10,000,000 |
| Vente du papier pour le compte du roi... | 10,000,000 |
| Revenus des Jésuites..... | 8,000,000 |
| Cartes et autres monopoles..... | 6,000,000 |
| Revenus des Philippines..... | 30,000,000 |
| Impôt sur les nègres..... | 4,000,000 |
| | <hr/> |
| Réaux de vellon..... | <u>426,360,000</u> |

Les *alcavalas* sur les productions Américaines ont été omises, ainsi que quelques autres taxes sur lesquelles le comte n'avait pas pu se procurer des informations suffisantes.

Le tableau suivant indique ce que les impôts produisent au trésor royal. Pour réduire les réaux en livres sterling, il n'y a que retrancher les deux derniers chiffres; car une livre équivaut à cent réaux de vellon à peu de chose près; et pour avoir des livres de France, on n'a qu'à en prendre le quart, le réal valant à peu près vingt-cinq centimes.

près des documens authentiques.

| comte DE GREPI, 1774. | ZIENOWIEFF, 1778, par approxim. | CARMICHAEL, moyenne de 5 années. | LISTON, moyenne de 10 années, 1773. |
|-----------------------------|---------------------------------------|--|--|
| 1,382,060 | 1,300,000 | 1,470,000 | 1,986,000 |
| 1,133,714 | 1,200,000 | 1,000,000 | 1,084,257 |
| 4,524,817 | 4,525,000 | 1,500,000 | . |
| 1,493,367 | 1,500,000 | 1,000,000 | 400,233 |
| . | 47,000,000 | 30,529,303 | 32,109,481 |
| . | . | 140,000 | 235,779 |
| 17,782,380 | 20,000,000 | 16,000,000 | 11,052,209 |
| 785,639 | 786,800 | . | 340,237 |
| 2,133,166 | 12,000,000 | 10,000,000 | 8,525,000 |
| 53,965,131 | 35,000,000 | . | . |
| 71,314 | 72,000 | 950,000 | 711,030 |
| 426,360,000 | 240,000,000 | 60,000,000 | 39,899,918 |
| . | . | 1,590,000 | . |
| 1,217,886 | . | 450,000 | 3,241,097 |
| 4,079,416 | 4,500,000 | . | 4,192,000 |
| 1,230,326 | . | . | 6,213,686 |
| 1,758,692 | . | . | . |
| . | 1,800,000 | 2,600,000 | 1,128,050 |
| 61,688 | 62,000 | . | . |
| 847,186 | . | 3,000,000 | . |
| 124,679 | 140,000 | . | 426,645 |
| . | 34,000,000 | . | . |
| . | . | 1,200,000 | 2,335,344 |
| 195,284 | 196,800 | . | . |
| 425,233 | 500,000 | . | 1,196,005 |
| 48,030,602 | 48,060,000 | 31,949,102 | 70,584,604 |
| 62,583,706 | 130,000,000 | 73,010,902 | 97,948,256 |
| 6,417,551 | 6,418,552 | 5,500,000 | 6,538,856 |
| . | . | 741,800 | . |
| 19,937,194 | 20,000,000 | 20,749,208 | 26,508,384 |
| 4,311,866 | 4,312,000 | 3,300,000 | 2,489,308 |
| 4,831,850 | . | 3,530,000 | 5,865,310 |
| . | . | . | 305,311 |
| 68,960,855 | 80,000,000 | 70,000,000 | 67,138,082 |
| 14,458,271 | 14,500,000 | 16,549,767 | 17,397,745 |
| . | . | 3,615,000 | 6,912,008 |
| 749,103,873 | 707,873,152 | 360,375,082 | 417,264,835 |

État du revenu de l'Espagne, pris d'après des documens authentiques.

| | USTARIZ, 1722. | COMPTE officiel, 1768. | comte DE GREPI, 1774. | ZIENOWIEFF, 1778, par approxim. | CARMICHAEL, moyenne de 5 années. | LISTON, moyenne de 10 années, 1773. |
|---|-------------------------|------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|--|--|
| Annates, <i>medias annatas</i> | | 521,110 | 1,382,060 | 1,300,000 | 1,470,000 | 1,986,000 |
| <i>Aposento</i> sur les maisons M. | | | 1,133,714 | 1,200,000 | 1,000,000 | 1,084,257 |
| Eau-de-vie. | | | 4,524,817 | 4,525,000 | 1,500,000 | |
| Cartes. | | 289,863 | 1,493,367 | 1,500,000 | 1,000,000 | 400,233 |
| Catalogne et Arragon. | 33,980,000 | | | 47,000,000 | 30,529,303 | 32,109,481 |
| Fabrication de la monnaie. | | | | | 140,000 | 235,779 |
| Croisades. | avec le subside, | 17,293,740 | 17,782,380 | 20,000,000 | 16,000,000 | 11,052,209 |
| Effets de la chambre (<i>camera</i>). | | | 785,639 | 786,800 | | 340,237 |
| <i>Excusado</i> | avec le subside, | 11,908,700 | 2,133,166 | 12,000,000 | 10,000,000 | 8,525,000 |
| Impôts extraordinaires. | | | 53,965,131 | 35,000,000 | | |
| Amendes de la <i>camera</i> | 302,000 | | 71,314 | 72,000 | 950,000 | 711,030 |
| Revenu des Indes. | 40,000,000 | | 426,360,000 | 240,000,000 | 60,000,000 | 39,899,918 |
| Lances. | 500,000 | | | | 1,590,000 | |
| Plomb. | | 1,226,900 | 1,217,886 | | 450,000 | 3,241,097 |
| Lotterie. | | | 4,079,416 | 4,500,000 | | 4,192,000 |
| Manufacture de glaces de St-Ildefonse. — de draps. | | | 1,230,326 | | | 6,213,686 |
| Maîtrises des ordres militaires. | 240,000 | 1,484,845 | | 1,800,000 | 2,600,000 | 1,123,050 |
| Notaires. | | | 61,688 | 62,000 | | |
| Pâturages des maîtrises. — de <i>serena</i> | 511,170 2,602,120 | 424,457 258,948 | 847,186 124,679 | | 3,000,000 | 426,645 |
| Postes. | 2,484,060 | | | 34,000,000 | | |
| Poudre et salpêtre. | | 1,091,021 | | | 1,200,000 | 2,335,344 |
| Auberges de Madrid. <i>Proprios et Arbitrios</i> | | | 195,284 425,233 | 196,800 500,000 | | 1,196,005 |
| Rentes générales, <i>aduana</i> | 25,023,444 | 55,944,822 | 48,030,602 | 48,060,000 | 31,949,102 | 70,584,604 |
| — provinciales. — de Madrid. | 61,801,630 2,352,960 | 90,815,110 | 62,583,706 6,417,551 | 130,000,000 6,418,552 | 73,010,902 5,500,000 | 97,948,256 6,538,856 |
| — patrimoniales. — de S. Juan. | 1,820,310 229,070 | | | | 741,800 | |
| Salines. | 17,000,000 | 23,633,251 | 19,937,194 | 20,000,000 | 20,749,208 | 26,508,384 |
| Droit de timbre. | 891,950 | 4,127,269 | 4,311,866 | 4,312,000 | 3,300,000 | 2,480,308 |
| Subsides. | 14,000,000 | 3,576,497 | 4,831,850 | | 3,530,000 | 5,865,310 |
| Soufre. | | 117,431 | | | | 305,311 |
| Tabac. | 24,278,030 | 66,866,319 | 68,960,855 | 80,000,000 | 70,000,000 | 67,138,082 |
| Laines. | | 12,602,304 | 14,458,271 | 14,500,000 | 16,549,767 | 17,397,745 |
| Impôts divers. | 4,930,000 | | | | 3,615,000 | 6,912,008 |
| | 232,946,744 | 292,192,587 | 749,103,873 | 707,873,152 | 360,375,082 | 417,264,835 |

Copie d'une note officielle qui établit le Revenu tel qu'il est porté
en 1768.

| | RENTES. | PERSONNES EMPLOYÉES. | SALAIRES. | DÉPENSES. | PRODUIT NET en réaux de vellon. |
|---------------------------------|-------------|-------------------------|------------|------------|---------------------------------------|
| Pâturages de <i>Serena</i> . | 280,977 | 12 | 17,100 | 4,929 | 258,948 |
| Mairises des ordres militaires. | 4,158,486 | 17 | 15,764 | 2,657,877 | 1,484,845 |
| Tabac. | 101,226 | 18,291 | 21,878,505 | 12,481,365 | 66,866,319 |
| Rentes générales et agrégées. | 67,259,482 | 4,433 | 4,540,248 | 4,744,412 | 55,944,822 |
| Salines. | 37,200,610 | . | 3,935,979 | 9,641,380 | 23,633,251 |
| Pâturages des mairises | 458,847 | 16 | 30,220 | 4,170 | 424,457 |
| Rentes provinciales. | 102,113,467 | 2,249 | 7,016,836 | 4,271,521 | 90,825,110 |
| Droits sur le plomb. | 1,668,126 | 100 | 441,226 | . | 1,226,900 |
| Cartes. | 724,355 | 8 | 12,433 | 422,050 | 289,863 |
| Poudre et salpêtre. | 3,401,041 | 117 | 570,054 | 1,739,965 | 1,091,021 |
| Soufre. | 242,567 | 5 | 31,198 | 93,938 | 117,431 |
| Bulles des croisades. | 18,663,440 | 49 | 354,253 | 1,015,447 | 17,293,740 |
| Droit de timbre. | 5,545,745 | 104 | 330,530 | 1,087,946 | 4,127,269 |
| <i>Excusado</i> . | 12,000,000 | 13 | 91,300 | . | 11,908,700 |
| <i>Subsidio</i> . | 3,576,497 | . | . | . | 3,576,497 |
| <i>Medias annatas</i> . | 633,610 | 14 | 112,500 | . | 521,110 |
| Laine et rentes agrégées. | 14,998,284 | 223 | 584,505 | 1,811,475 | 12,602,304 |

Je me procurai des ministres étrangers différens états des dépenses, tels qu'ils les ont transmis à leurs cours respectives. Celui dont je fus le plus satisfait, fut celui de D. Estevan Zienowick, ambassadeur de Russie, confirmé par celui de M. Liston, notre ministre, à l'exactitude duquel je puis avoir une entière confiance.

DÉPENSES. 1778.

| | | |
|--|------------|-----------------------------------|
| Maison du Roi..... | 24,000,000 | } Réaux de vellon. 108,000,000 |
| Pensions des princes..... | 10,000,000 | |
| Chapelle royale..... | 2,000,000 | |
| Pensions pour les serviteurs âgés | 3,000,000 | |
| Garde-robe et bijoux..... | 8,000,000 | |
| Voyages aux <i>sitios</i> | 15,000,000 | |
| Écuries..... | 12,000,000 | |
| Chasse, y compris les dom- mages..... | 18,000,000 | |
| Charités et offrandes..... | 5,000,000 | |
| Bâtimens..... | 9,000,000 | |
| Dépenses secrètes de la cour.. | 2,000,000 | |
| <i>Armée de terre.</i> | | |
| Gardes-du-corps..... | 18,000,000 | } 191,523,579 |
| Infanterie, 45 régimens de 953. | 39,235,810 | |
| Milice, 10,880..... | 5,848,036 | |
| Artillerie, avec les officiers 3,050..... | 4,439,008 | |
| Invalides, 7,200..... | 6,289,357 | |
| Ingénieurs..... | 1,400,000 | |
| Cavalerie, 14 régimens de 480. | 10,581,815 | |
| Dragons, 8 régimens de 480.. | 5,763,881 | |
| Officiers généraux..... | 3,600,000 | |
| Trésoriers, commissaires, etc. | 10,344,282 | |
| Fortifications..... | 12,000,000 | |
| Habillement, entretien, etc., | 74,021,389 | |
| | | 299,523,579 |

Ci-contre..... 299,523,579

| | | |
|---|-------------|--------------|
| Veuves des officiers et orphelins..... | 4,378,615 | } 12,678,615 |
| Hôpitaux militaires..... | 5,800,000 | |
| Recrutement en pays étrangers. | 700,000 | |
| Département du conseil de guerre..... | 1,000,000 | |
| Ministre de la guerre et ses commis..... | 800,000 | |
| <hr/> | | |
| <i>Marine.</i> 64 vaisseaux de ligne et 47 frégates, 50,000 matelots et 12,096 soldats de marine..... | 100,000,000 | |
| Département des Indes..... | 8,000,000 | |
| _____ des finances..... | 4,500,000 | |
| _____ de la justice..... | 1,100,000 | |
| Tribunaux de justice..... | 8,422,769 | |
| <hr/> | | |
| Département des affaires étrangères, le ministre et ses commis..... | 1,140,000 | } 14,753,162 |
| Ambassadeur à Rome..... | 900,000 | |
| _____ à Londres..... | 710,000 | |
| _____ aux autres cours. | 6,003,162 | |
| Courriers, consuls et service secret..... | 6,000,000 | |
| <hr/> | | |
| Manufacture de porcelaine au <i>Retiro</i> | 436,188 | } 9,873,288 |
| Tapiserie des Gobelins et tapis de Perse..... | 397,100 | |
| Peintres, architectes et pensions. | 44,000 | |
| Académie, cabinet et bibliothèque..... | 900,000 | |
| Hôpitaux..... | 400,000 | |
| Grands chemins et canaux..... | 4,000,000 | |
| Pensions à des étrangers et dépenses accidentelles..... | 3,300,000 | |
| <hr/> | | |
| Pour les intérêts de la dette publique, et liquidation.... | 30,000,000 | |
| TOTAL en réaux de vellon..... | | 488,851,413 |

Dans le tableau précédent , la manufacture de porcelaine du *Buen-Retiro* , est passée comme débitrice seulement de quatre cent trente-six mille cent quatre-vingt-huit réaux¹ ; mais d'après un compte plus exact que m'a remis M. Carmichael , je suis tenté de croire qu'on a mis par inadvertance un million ; ce qui porterait cette dette à un million quatre cent trente-six mille cent quatre-vingt-huit réaux². Outre cette erreur, si c'en est une, on a omis dans ce tableau la dépense de la manufacture des glaces , que M. Carmichael estime un million cent trente-six-mille huit cent quatre-vingt-quatre réaux³. En outre , on n'y a point mentionné les pertes que font éprouver les manufactures de draps. Au contraire , dans les reconnaissances du gouvernement , les manufactures de glaces et de draps passent pour rapporter en dix ans un bénéfice moyen de six millions deux cent treize mille six cent quatre-vingt-six réaux⁴.

D'après un examen attentif de tous les

¹ 109,047 francs.

² 552,047 francs.

³ 284,221 francs.

⁴ 1,555,421 francs 50 centimes.

documens que j'ai pu me procurer, je suis persuadé que, pendant plusieurs années, les revenus n'ont pas égalé les dépenses; et pendant que j'étais à Oviédo, en 1786, le ministre des finances, dans sa circulaire envoyée dans toutes les provinces, recommandait aux collecteurs une grande activité et la plus stricte exactitude dans la perception des taxes, parce que les dépenses du gouvernement surpassaient ses revenus de quarante millions de réaux. Depuis que j'ai quitté l'Espagne, les revenus se sont accrus; et je sais, d'après les meilleures autorités, que le dernier rapport de M. Eden les porte à cinq cent millions¹, ou à cinq millions de livres sterling, et que maintenant il y a un excédent de recette pour éteindre les anciennes dettes.

Les dettes de l'Espagne sont de différentes espèces; quelques-unes sont anciennes, d'autres plus récentes. Les premières tirent leur origine de la révolte des provinces Belges, en 1566, et d'une guerre de plus de quarante-trois ans, pendant laquelle l'Espagne contrac-

¹ Suivant M. Bourgoing, le total du revenu de l'Espagne a été, en 1806, de 615 millions, et de 616 en 1807. (*Tableau de l'Espagne moderne*, 4^e édition, page 32).

tant une dette de deux cent millions de piastres¹, sans prendre aucune disposition pour la réduire, laissa un tel désordre se glisser dans ses finances, que depuis lors elle a été gênée dans ses opérations, toutes les fois qu'elle s'est trouvée engagée dans une guerre. Le pays épuisé par une contestation aussi longue, demanda à grands cris la paix, et Philippe III consentit à une trêve, en 1609, quoiqu'il ne voulut pas reconnaître la souveraineté de la nouvelle république : mais son successeur qui avait d'autres vues, provoqua les hostilités, entreprit une guerre très-couteuse, et découvrit, avant de consentir à la paix de Munster et à l'indépendance des Provinces-Unies, en 1646, qu'il avait doublé ses dettes, qui se montaient alors à soixante millions sterling².

Les principaux créanciers étaient des Génois et d'autres négocians étrangers, à qui le gouvernement assigna comme sûreté du paiement du capital et des intérêts qu'on leur devait, certaines portions du revenu public que l'on appela *juros*, parce qu'elles pouvaient passer

¹ 1,050,000,000 de francs.

² 1,440,000,000 francs.

à d'autres personnes par héritage ou transfert.

Comme ces Génois et autres négocians étrangers devinrent, après l'expulsion des Juifs, les principaux fermiers du revenu public, et comme ils étaient en même temps les principaux créanciers, on les accusa de fraudes sans nombre dont ils se rendirent coupables aux dépens de l'intérêt public, par leurs accointances avec les commis et les contrôleurs de la trésorerie. Quand leurs méfaits furent mis au jour, ils vendirent leurs *juros* aux natifs du pays, aux *gremios*, aux couvens et à la principale noblesse ; cependant la fraude continua toujours, et ce genre d'administration faisait que l'intérêt de la dette absorbait tous les revenus.

Toutefois, dans le but de racheter les *juros*, les cortès accordèrent la taxe appelée *millones*, dont nous avons déjà parlé à l'article des rentes provinciales ; et malgré cela, le déficit ne cessa pas. En conséquence plusieurs de ceux dont les ancêtres avaient acheté des *juros*, s'estimèrent heureux de les vendre à quatre-vingt-dix pour cent de perte, tandis que les Génois et d'autres étrangers, toujours fermiers du revenu, les achetaient

pour les revendre au pair au gouvernement, en paiement de ce qu'ils lui devaient.

Ces abus n'échappèrent point à l'observation des écrivains les plus distingués par leur habileté et leur zèle ; mais le gouvernement ne fit aucune attention à cette branche de l'économie politique. On lui donna les avis les plus salutaires , qui furent sans succès, et il ne fit pas un pas pour remédier à ce mal jusqu'au changement de dynastie, où un héritier de la maison de Bourbon succéda au trône.

Philippe V, réduisit l'intérêt qui avait été originairement à cinq, dix et même quinze pour cent, à trois, ce qui était l'intérêt légal ; mais ce ne fut qu'en 1749 qu'on établit une cour et une commission destinée à examiner les *juros* et à arrêter les comptes avec leurs propriétaires ¹.

Les dettes avaient été à différentes périodes considérablement amorties, en payant les propriétaires qui faisaient les offres les plus avantageuses à l'état, ou qui consentaient à se défaire de leur intérêt dans les revenus, au prix le plus bas ; mais en même-temps la somme totale de la dette, si on prend en con-

¹ *Camp. Ind. pop. Ap. I, 211-250 Ap. IV, 36-380.*

sidération les arrérages des intérêts, s'était considérablement accrue.

Pour donner une idée plus distincte de ce que je viens de dire. Je fixerai, d'après l'autorité du comte Campomanes, la dette pour la sûreté de laquelle on établit les *millones*, ou droits d'accise de Madrid, et on pourra, par cet exemple, se former une idée du reste; en observant, comme je l'ai déjà fait souvent, qu'en retranchant les deux dernières figures, on convertit à peu près les réaux en livres sterling.

Cette dette, en 1685, était de cent quatre-vingt-sept millions cinq cent mille réaux¹, dont l'intérêt à cinq pour cent serait de neuf millions trois cent soixante-quinze réaux²; mais les droits d'accise de Madrid étant affermés à huit millions huit cent quarante-un mille cent soixante-seize réaux³, il y avait un déficit.

¹ 1,440,000,000 de francs.

² 46,875,000 francs.

³ 2,343,750 francs.

En 1775, la dette, dont une portion portait intérêt à trois, tandis que le reste était stipulé par contrat à deux et demi pour cent, se trouva accrue et se

| | |
|--|---|
| monta à..... | Réaux de vellon. 206,782,159 |
| Arrérages des intérêts dus aux créanciers.. | 74,872,546 |
| Redevance de la <i>Junta de Abastos</i> aux <i>gremios</i> | 6,002,624 |
| D ^o _____ à la <i>Junta de Lisas</i> | 4,987,220 |
| | 292,644,549 |
| Dont il faut déduire la perte considérable que les créanciers ont bien voulu supporter, estimée à..... | 5,645,546 |
| | <hr/> Total de la dette 287,001,005 <hr/> |

Il est clair, d'après cet état, que depuis l'année 1685, y compris les arrérages des intérêts, cette partie de la dette publique, au lieu d'avoir diminué, s'est accrue de près de cent millions de réaux, ou un million sterling¹.

La seconde classe de la dette publique comprend celles contractées par l'empereur Charles V pendant ses guerres. Elles montaient, suivant l'abbé Raynal, à mille millions de livres tournois; ce qui, à vingt-quatre pour la livre sterling, fait 41,666,666 livres. Mais comme l'intérêt seul était plus fort que tout

¹ 24,000,000 francs.

le revenu, l'état fit banqueroute dans l'année 1688.

A la mort de Charles II et à l'accession d'une nouvelle famille au trône, le crédit public reprit de la vigueur; et en moins d'un demi-siècle, on vit Philippe V se prévaloir de cette nouvelle confiance et contracter de nouveaux engagements pour la somme d'environ sept millions sterling ¹. Son successeur, Ferdinand VI, consulta les casuistes les plus éclairés pour savoir si un souverain était obligé d'acquitter les dettes de son prédécesseur. Cette question fut solennellement décidée par la négative. Ferdinand ayant donc décidé qu'il ne remplirait pas les engagements de Philippe V, accumula trésors sur trésors, et laissa, à sa mort, ses coffres bien remplis. Charles III, à son avènement au trône, trouva dans son trésor, suivant l'abbé Raynal, cent soixante millions de livres, et forma la pieuse résolution de payer toutes les dettes de son père; mais lorsqu'il eut dépensé cette somme, il consuma le reste en guerres inutiles. Il remit ensuite, pour gagner l'amour de ses sujets, comme avaient fait ses prédécesseurs, aux

¹ 168,000,000 francs.

différentes villes et provinces de son empire ; tous les impôts arriérés ; ce qui fut pour la plupart une très-grande faveur, car excepté la Gallice, toutes les provinces sont très-lentes à faire leurs paiemens.

Les choses demeurèrent dans cet état jusqu'au moment où les Espagnols commencèrent la guerre pour l'émancipation de l'Amérique. Le ministre éprouvant alors le besoin d'argent, chercha les moyens de s'en procurer par le crédit du papier ; faible expédient sous un gouvernement despotique et qui n'a jamais montré d'égard pour la foi publique. Il commença par donner cours à neuf millions de piastres ¹, en quinze mille billets de six cents piastres chacun ², portant intérêt à quatre pour cent. J'aurai dans la suite occasion de parler plus au long de cette transaction, lorsqu'il sera question de la nouvelle banque, qui a si bien rétabli le crédit de ce papier, que de vingt-quatre pour cent de perte qu'il éprouvait, il est venu à porter maintenant une prime.

Le gouvernement avoue l'émission de vingt-

¹ 47,250,000 francs.

² 3,150 francs.

huit millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents piastres ¹, à trois différentes époques durant la guerre; mais il prétend en avoir retiré un million deux cent mille ²; de manière que si on estime la piastre trois schellings, le total de cette dette se monte à 4,139,985 liv. st., et son intérêt annuel, à 165,599 liv. st., ce qui n'est qu'une bagatelle en comparaison des dettes d'Angleterre et de France. Les *jurros* ne sont pas compris dans ce calcul, parce qu'ils sont déduits sur le produit total des revenus, et la somme que j'ai portée est le montant net de la dette.

Tous les bons Espagnols se sont récriés contre les opérations de leur gouvernement relatives aux impôts. En conséquence de ces plaintes, le gouvernement, dans les relations avec l'étranger, a réglé les droits sur les importations et exportations, sur les marchandises manufacturées et sur les matières brutes, de manière à encourager les productions du pays; mais les *alcavalas* et *millones* agissent si puissamment contre ces mesures, que l'industrie du pays ne peut pas lever la tête ni

¹ 103,669,640 francs.

² 4,320,000 francs.

entrer en concurrence avec celle des nations qui ont le bonheur de jouir d'un système de finances plus raisonnable.

L'*alcavala* et ses quatre pour cent sont une taxe de quatorze pour cent qui se prélève sur tout ce qui se vend et s'échange, même sur les bœufs et les mules dont on se sert pour l'agriculture, sur les matières premières dont on se sert dans les manufactures, et sur les marchandises elles-mêmes toutes les fois qu'elles se vendent. Si on exigeait cet impôt avec rigueur, il occasionnerait une stagnation générale dans le commerce, peut-être même une résistance opiniâtre qui ferait chercher quelque remède au mal.

L'opération des *millones* n'est pas plus favorable aux manufactures. Cet impôt peut être considéré comme un *alcavala* additionnel, sous un autre nom et uniquement appliqué aux denrées; mais il est exigé avec une si grande rigueur, que même les particuliers sont obligés de payer huit réaux ou 1 s. 7 $\frac{1}{8}$ d. [†] pour chaque brebis ou cochon tué sur leur domaine et destiné à leur propre consommation.

† 2 francs.

Lorsque le marquis de la Ensenada, premier ministre de Ferdinand VI, porta son attention sur cet objet, il vit clairement que l'Espagne ne pourrait jamais se relever tant qu'elle serait sous l'oppression de taxes semblables, et il conçut l'idée de leur substituer une contribution fixée selon les moyens de chaque individu, et dont le total aurait équivalu à la somme perçue l'année précédente. Il établit, dans ce but, une commission de trente mille personnes pour faire les recherches nécessaires à l'exécution de son projet; mais son maître mourut avant qu'il eût pu accomplir cette entreprise, à laquelle il mettait beaucoup d'ardeur. Charles III succéda au trône, et on permit au marquis de la Ensenada de se retirer. Son successeur, homme de grands talens, ne perdit point de vue son excellent projet; c'était le marquis de Squilace, qui avait servi en Italie avec le nouveau roi, comme commissaire général, et l'avait suivi en Espagne où, après être devenu son ministre, il parvint bientôt, par ses intrigues, à réunir en lui seul tous les pouvoirs de l'état. On a accusé cet homme extraordinaire de rapacité; mais, quoi qu'il en soit, il est certain

que s'il avait continué à remplir sa place, l'Espagne aurait eu de grandes raisons d'admirer la sagesse de son administration. C'est à lui que le peuple de Madrid doit non-seulement la propreté de ses rues, mais sa sûreté contre les assassins, parce qu'il lui fit quitter la *capa* et le grand chapeau qui ne servaient qu'à cacher les desseins criminels. Quelque excellente que fût cette innovation, cette violence faite à un préjugé profondément enraciné, excita l'indignation générale; et comme elle fut accidentellement accompagnée d'une disette de blé, on vit un orage qui ne put se calmer que par la disgrâce du ministre. Le roi lui-même en sentit le choc jusque sur son trône, et prit la fuite avec son favori; mais on l'engagea à revenir et à se montrer sur son balcon à son peuple furieux. Là, le vénérable comte de Revillagigedo, vice-roi du Mexique, sur la parole duquel le peuple pouvait compter, assura la multitude que le ministre, objet de leur ressentiment, était renvoyé et ne reviendrait plus. L'orage s'appaisa; Squilace se retira en Italie; et ainsi un moment de frénésie populaire rendit inutile et fit évanouir tous ses plans pour la réforme des finances, l'en-

couragement des manufactures et la restauration du royaume.

Les commissaires qui furent nommés pour évaluer les terres, l'industrie et le commerce des vingt-deux provinces que comprend le royaume de Castille, après avoir fait une déduction du tiers pour les cas imprévus, estimèrent le reste à deux mille cent cinquante-deux millions cent cinquante-sept mille trois cent soixante-quatre réaux de vellon ¹, ou un peu plus de vingt-un millions et demi sterling. Ils estimèrent ensuite le produit des rentes provinciales, à cent trente-neuf millions de réaux de vellon ², ou 390,000 liv. st. Il fut donc nécessaire pour percevoir un équivalent de cette somme, d'imposer une taxe de $6\frac{15}{34}$ pour cent sur les terres, les maisons, l'industrie et le commerce, en y comprenant les médecins, comédiens, musiciens, domestiques, agriculteurs et artisans; sans en excepter le clergé, qu'on estime posséder les deux cinquièmes de toutes les terres cultivées. Ce fut dans ce but qu'on publia, dans l'année 1770, un édit qui, comme tant d'autres, reste malheureuse-

¹ 534,039,341 francs.

² 34,750,000 francs.

ment sans effet. Un article de cet édit prouvait la sagesse de la tête qui l'avait conçu, car il y était ordonné que toute terre susceptible de rapporter payerait l'impôt, quoique non cultivée.

Nous avons vu que le papier-monnaie, auquel le gouvernement donna cours, perdit vingt-quatre pour cent jusqu'au moment où M. Cabarrus fit renaître le crédit public, et sauva l'état par l'institution d'une banque nationale. Cet homme est distingué par des talens extraordinaires, un jugement sain et une élocution facile. J'ai raconté plus haut dans quelle occasion j'eus le bonheur de me rencontrer avec lui. Il me fit alors l'honneur de me remarquer, et depuis il m'admettait chez lui chaque fois qu'il avait le temps de rassembler ses connaissances.

L'histoire de la banque de saint Charles est trop singulière pour la passer sous silence. Elle fut très-maltraitée dans les commencemens; mais l'application infatigable de celui qui en avait formé le plan, aidée du bon sens du comte de Florida-Blanca, surmontèrent toutes les difficultés, et donnèrent à cet établissement des fondemens solides, si l'on peut

appeler ainsi ce que le souffle d'un monarque faible ou un trait de plume d'un mauvais ministre peuvent détruire en un instant ¹. Lors de la première institution de la banque, elle consistait en cent cinquante actions de deux mille réaux chacune ², ce qui constituait un capital de trois millions sterling ³, avec la liberté d'ajouter annuellement pendant trente ans, trois mille actions, afin qu'aucun citoyen de l'empire espagnol ne fût exclu du bénéfice de cette entreprise.

Pour exciter la confiance du public, les directeurs ne devaient entrer dans aucune spéculation, excepté lorsque le roi leur donnerait une commission pour un commerce étranger ou lointain, ou pour favoriser l'agriculture et les manufactures du royaume; pour éloigner toute occasion de jalousie, la

¹ En effet, il y a quelques années que le ministre Sarena, mû par sa haine pour M. Cabarrus, a porté à cet établissement une atteinte fâcheuse, en lui retranchant une partie de ses privilèges, et en le discréditant aux yeux du public. Cependant, cette banque de S. Charles a continué de distribuer presque toutes les années un dividende de cinq à six pour cent.

² 500 francs.

³ 75,000,000 francs.

banque ne devait avoir aucun *privilège exclusif* ni aucun monopole ; elle devait recevoir au pair les effets du gouvernement, et par conséquent leur procurer une circulation, même dans un temps où ils perdraient de vingt à vingt-quatre pour cent.

En dédommagement, ou comme on l'appelait, pour équivalent, la banque devait passer les contrats pour la nourriture et l'habillement des troupes et l'entretien de la marine, en se réservant dix pour cent de commission pour ses peines, et quatre pour cent par année pour tout l'argent qu'elle avancerait. Outre cela, elle devait jouir de l'*extraction* ou du *privilège exclusif* d'exporter des espèces en se faisant payer des négocians quatre pour cent pour le gouvernement, et trois pour cent pour la banque. Elle devait avoir un pour cent sur toutes les remises de la cour de Madrid à ses ministres en pays étrangers, et quatre pour cent pour escompter ses traites ; aucune substitution ne pouvait être valide contre les demandes de la banque.

Malgré tous ces encouragemens, les Espagnols n'eurent point de confiance dans cet établissement. Ils gardèrent leur argent dans

leurs coffres, ou prièrent les *gremios* de le prendre à deux pour cent d'intérêt, tandis qu'en France et en Suisse, les capitalistes entrèrent dans ce plan avec un tel empressement, que les actions gagnèrent jusqu'à trois cent pour cent; mais tout d'un coup les actionnaires furent saisis d'une terreur panique, et toute l'entreprise fut sur le point d'être entièrement détruite.

La banque, pour regagner la confiance, acheta plusieurs actions, prêta de l'argent à quatre pour cent aux actionnaires en prenant leurs actions en nantissement, et s'engagea en même temps à leur payer le dividende de sept pour cent, ou plus, s'il y avait lieu. Cette manœuvre singulière produisit l'effet désiré; car à Paris les propriétaires empruntèrent à la banque la somme de vingt millions de réaux¹, pour lesquels ils ne payaient que quatre pour cent, tandis qu'ils en retiraient neuf pour cent sans courir aucun risque; aussi les demandes d'actions se renouvelèrent de toutes parts.

On ne peut pas croire que la banque eût pu continuer long-temps cette singulière pratique. Une telle conduite l'eût bientôt dépouil-

¹ 5,000,000 francs.

lée de ses capitaux ; car chaque propriétaire aurait emprunté de l'argent pour la valeur entière de son action , et la banque aurait été anéantie. Il fut donc résolu , à la quatrième assemblée générale , qu'on n'avancerait plus que cinq cents réaux sur une action de deux mille¹.

On pourra juger de la prospérité de ce nouvel établissement par l'état de ses bénéfices annuels.

| Dans les années | Réaux vellon. Ms. |
|----------------------------|-------------------|
| 1783, la banque gagna..... | 5,301,255 8 |
| 1784..... | 17,137,622 22 |
| 1785..... | 48,346,675 18 |
| 1786..... | 20,473,093 13 |

Cette dernière année, les actionnaires ne retirèrent que sept pour cent ; mais dans la précédente , ils en avaient eu neuf , outre leur droit sur vingt-un millions de réaux placés dans la nouvelle compagnie des Philippines, dont je parlerai plus bas. On concevra aisément la raison de cette différence dans les bénéfices , et la nature des opérations de la banque , par les rapports faits aux propriétaires dans l'assemblée générale annuelle des années 1785 et 1786.

¹ 25 francs sur 500.

1785.

| | Réaux. | Mrs. |
|--|------------|------|
| Intérêts sur le papier du gouvernement.. | 3,569,533 | 27 |
| Escomptes des traites..... | 1,260,519 | 18 |
| Intérêt de l'argent avancé..... | 594,106 | 23 |
| D° — pour l'Amérique..... | 503,118 | 32 |
| D° — pour l'approvisionnement de l'ar- mée..... | 1,435,109 | 12 |
| D° — pour le département de Cadix.. | 67,80 | 28 |
| D° — sur les lettres de change..... | 1,411,904 | 5 |
| Commission d'un pour cent sur les effets du gouvernement..... | 253,164 | 14 |
| D° — pour l'Amérique..... | 197,450 | 3 |
| D° — de Cadix..... | 80,913 | 29 |
| Extraction d'espèces à trois pour cent... 11,883,656 | | 23 |
| Commission de dix pour cent sur les four- nitures..... | 3,066,763 | 5 |
| D° — pour les <i>presidios</i> | 407,024 | 32 |
| D° — pour la marine..... | 1,187,221 | 13 |
| D° — pour les bois de construction... | 765,892 | 29 |
| D° — pour le fer..... | 201,434 | 27 |
| Augmentation de valeur sur les actions.. | 21,552,840 | » |
| | <hr/> | |
| | 49,777,835 | 12 |
| Dépenses à déduire. | 1,431,159 | 28 |
| | <hr/> | |
| Bénéfice total..... | 48,346,675 | 18 |
| A déduire : fonds mis dans la compagnie Philippine..... | 21,000,000 | » |
| | <hr/> | |
| Reste à être partagé. | 27,346,675 | 18 |

1786.

| | Réaux. | Ms. |
|---|------------|-----|
| Intérêts sur le papier du gouvernement. | 956,920 |) |
| Escompte des traites en déduisant le courtage..... | 2,513,857 | 32 |
| Intérêt de l'argent avancé sur les actions..... | 2,386,803 | 15 |
| Opérations de la banque à Cadix..... | 4,007,960 | 20 |
| Lettres de change pour le gouvernement. | 20,602 | 15 |
| Commission d'un pour cent pour les traites du gouvernement..... | 247,264 | 28 |
| D° — pour l'Amérique..... | 3,963 | 1 |
| Extraction des espèces à trois pour cent.. | 10,234,299 | 22 |
| Profit sur l'achat et les ventes des actions. | 310,960 |) |
| Augmentation de valeur sur cinq mille quatre cent cinquante-trois actions achetées..... | 1,616,210 | 20 |
| | <hr/> | |
| | 22,278,842 | 17 |
| Frais d'administration à déduire. | 1,805,749 | 4 |
| | <hr/> | |
| Reste à être partagé..... | 20,473,093 | 13 |

D'après ce rapport il paraît que

1° Le crédit de la banque procure une prompte circulation au papier du gouvernement, parce que l'intérêt de la portion qui, pendant le cours de cette année, était dans la possession de la banque, baissa de plus de trois millions et demi, à moins d'un million.

2° L'opération de l'escompte augmenta presque du double dans l'espace de douze mois.

3° Les intérêts pour l'argent avancé sur les actions montrent clairement que les propriétaires d'un cinquième du capital, avaient retiré leur portion ; voulant ainsi que la chance d'un dividende restât au seul risque de ceux, qui par témérité, par folie, ou par inattention négligeaient de suivre leur exemple.

4° L'extraction ou l'exportation des espèces baissa considérablement ; il était naturel de s'y attendre. Avant l'institution de la banque, lorsque le gouvernement permettait l'exportation des espèces, c'était moyennant un droit de quatre pour cent, dont le revenu était d'environ trois millions de réaux ; mais lorsqu'il devint de l'intérêt de la banque de surveiller les contrebandiers, les droits s'élevèrent à seize millions. Cependant lorsqu'un chemin est fermé aux marchands, ils s'efforcent d'en trouver un autre, et sur-tout s'il s'agit de l'argent, ils surmontent aisément les obstacles qui s'opposent à son exportation.

5° Une source de revenu, qui produisit plus de cinq millions et demi dans l'année

1785, fut tarie l'année suivante. C'est une chose qui demande à être expliquée.

Le gouvernement étant fort embarrassé par le besoin d'argent avait été forcé, comme tous les prodigues, d'emprunter à des conditions très-désavantageuses, et il s'en repentit ensuite. La commission de dix pour cent parut exorbitante, et les cautions produites par les directeurs de la banque pour les articles qu'ils avaient achetés pour l'armée et la marine, ne satisfirent pas le ministre des finances. Outre ces objections le trésor épuisé n'était pas en état d'acquitter les dettes les plus justes envers la banque, ni de payer les arrérages que lui-même reconnaissait être légitimement dus. Tout était dans le désordre; le ministre continuait à faire des menaces, et le directeur de la banque se plaignait très-haut. Le dernier insinua très à propos que dans un pays où la justice et les lois étaient muettes, et où le pouvoir arbitraire dominait, le ministre pouvait une fois piller la banque et se saisir par violence du capital entier; mais que dans un pareil cas, il ne devait pas s'attendre qu'on se fiât à lui une seconde fois, et qu'il devrait par conséquent renoncer pour jamais à l'idée d'une

banque. Cet argument ne fut pas sans effet, et le ministre décida que la banque conserverait le droit de fournir l'armée et la marine aux mêmes prix que l'avaient eu dernièrement les *gremios*, et que cette nouvelle ordonnance aurait un effet rétroactif. Ce marché fait ainsi fut plus avantageux au public ; mais c'est au ministre des finances à décider s'il fut dans les règles de la justice.

Les *gremios* ou les cinq compagnies incorporées de Madrid, ont formé un capital pour acheter toutes les marchandises, et les vendre aux marchands en détail ; les manufacturiers ne pouvant d'après les lois vendre en détail. Ce corps, outre le capital considérable qu'il possédait, et les emprunts immenses qu'il faisait à deux pour cent, passait tous les marchés pour la cour, les *présidios* et l'armée, soit pour la nourriture, soit pour les vêtemens des troupes ; mais depuis l'établissement de la banque ce monopole à changé de main ; et le gouvernement au lieu de se prévaloir de la concurrence entre les *gremios* et la banque, s'est confié à celle-ci pour augmenter son crédit.

Mais comme il ne suffit pas d'accorder

des marchés avantageux , si on ne remplit ses engagements , le gouvernement convint de donner à la banque la délégation d'un droit de quatre pour cent sur l'extraction de l'argent , pendant trois ans , à moins que ses arrérages ne fussent payés avant ce terme.

En donnant ainsi les mains à un arrangement mutuel , les directeurs de la banque consentirent à avancer l'argent nécessaire pour faire un canal depuis Guadarama , au pied de la Sierra qui divise les deux Castilles , jusqu'à Séville , et de surveiller l'ouvrage , en recevant dix pour cent de commission , et quatre pour cent par an de tout l'argent qui se dépenserait.

Je pourrais donner ici quelque'idée de la compagnie Philippine , dans laquelle la banque a engagé deux cent dix mille livres sterling , comme je l'ai déjà dit ; mais je me réserve à en parler lorsque je serai à Cadix , ou j'aurai occasion de traiter du commerce , et plus particulièrement de celui qui se fait entre la métropole et ses colonies.
